











## A

## QU'EST-CE QU'UN ESPACE PUBLIC ?

14

**DES GRANDES FAMILLES D'USAGES**

16

**DES TYPES D'ESPACES DIVERSIFIÉS**

20

**DES INGRÉDIENTS VARIÉS**

## B

## QUELLE LECTURE DES ESPACES PUBLICS ?

B1

**VALORISER L'IDENTITÉ D'UN TERRITOIRE**

24

27

DES ESPACES EN HARMONIE AVEC LE PAYSAGE ET LE SITE

33

DES AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

B2

**OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE**

40

43

DES LIEUX OÙ L'ON SE SENT BIEN

49

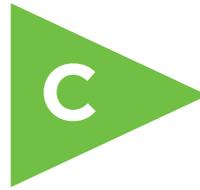
DES ESPACES DE MISE EN SCÈNE ET D'ATTRACTIVITÉ

54

**FOCUS**  
DES ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES :  
UNE MEILLEURE QUALITÉ D'USAGE  
POUR TOUS

57

DU STATIONNEMENT INTÉGRÉ  
ET ATTRAYANT



## QUELS REPÈRES POUR AGIR ?

**B3**

60

### IMAGINER DES ESPACES PUBLICS ORGANISÉS ET POLYVALENTS

63

DES AMÉNAGEMENTS STRUCTURÉS, ADAPTÉS AU CONTEXTE

68

#### **FOCUS** DES ZONES DE RENCONTRE

71

DES RUES ET DES PLACES POLYVALENTES OU ADAPTABLES

75

DES ESPACES DE TRANSITION ET DES LIMITES

77

#### **FOCUS** LA RUE HABITÉE

77

#### **FOCUS** LA DOMANIALITÉ

**B4**

80

### PROPOSER DES ESPACES SOBRES ET ÉCOLOGIQUES

83

DES ESPACES PUBLICS INTÉGRANT LA NATURE ET L'EAU

87

#### **FOCUS** LES MILIEUX HUMIDES, UN ESPACE DE BIEN-ÊTRE EN VILLE

89

DES AMÉNAGEMENTS RUSTIQUES À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

96

### LE DÉROULEMENT DU PROJET

99

#### **FOCUS** L'EXEMPLE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG D'AMBÉRIEUX D'AZERGUES (69)

102

### DES ÉLÉMENTS DE REPÈRE SUR LES COÛTS

106

### UNE GESTION ÉCONOME ET DURABLE

110

### ÉQUIPE ET REMERCIEMENTS

112

### Liste des aménagements

114

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

116

### BIBLIOTHÈQUE

118

### TRADUCTIONS

# INTRODUCTION

Les espaces publics sont des éléments essentiels du cadre de vie. Places, rues, squares, boulevards, avenues et jardins définissent l'image des villes et des villages et témoignent de leur attractivité. Points de repères pour les habitants et les visiteurs, ils mettent en relation les lieux et les hommes, sont porteurs de valeurs culturelles et urbaines et vecteurs de lien social.

## Les espaces publics au cœur de la qualité de vie dans les centres-bourgs

Aménager les espaces publics des centres-bourgs est l'opportunité pour les collectivités d'engager une dynamique d'aménagement et d'embellissement, mais aussi de mettre en œuvre une politique exemplaire en matière environnementale. À leur échelle, les petites communes disposent d'un grand nombre de leviers pour agir et améliorer de manière visible la qualité du cadre de vie des citoyens. Elles doivent pour cela avoir une vision globale pour réaliser des espaces publics de qualité intégrant les questions de gestion et d'économie sur le long terme. Loin des effets de mode et des recettes toutes faites, l'aménagement de ces espaces a également vocation à révéler et mettre en valeur les singularités de chaque commune, ses qualités et ses atouts : ses paysages, son patrimoine, son histoire.

## Des repères pour de belles réalisations

Cet ouvrage propose un ensemble de références, de clefs de lecture et d'illustrations des espaces publics du quotidien dans les villes et les villages, dont les collectivités pourront se saisir concrètement pour transformer ces espaces en lieux attractifs et conviviaux pour l'ensemble des usagers, en conjuguant qualité du cadre de vie et fonctionnement satisfaisant. Ce recueil s'appuie sur des exemples d'espaces publics porteurs d'une vision renouvelée de l'aménagement et intégrant plusieurs préoccupations. Il présente notamment des projets économes et sobres qui s'adressent à des collectivités dont les budgets sont modestes. Le parti pris n'est pas une approche juridique ou réglementaire de l'aménagement, il s'agit de donner à voir un ensemble de réalisations. Les cas sélectionnés ne sont pas cités comme exemples irréprochables sur tous les aspects, mais pour illustrer chacun une thématique précise mise en œuvre.









**Ouvert à tous et relevant du domaine public communal<sup>2</sup>, l'espace public est un lieu de rencontre entre des usagers aux pratiques multiples.**

**C'est à travers ses différents usages, mais aussi pour la qualité du cadre de vie qu'il procure aux habitants, que l'espace public est appréhendé dans cet ouvrage. La variété des pratiques, des besoins et des situations, produit une diversité d'espaces publics qui relève de choix adaptés à chaque contexte et aux objectifs des maîtres d'ouvrage. S'il s'agit bien évidemment de répondre à des enjeux techniques et fonctionnels, liés aux déplacements, à l'accessibilité ou à la pratique de certaines activités, l'espace public est d'abord un lieu de convivialité et d'animation de la ville ou du village. Créer des rues et non des routes, des jardins et non des espaces verts, des venelles et non des impasses, impose de dépasser une approche fonctionnelle pour aménager de véritables espaces de vie du quotidien. Envisager ainsi l'espace public permet d'enclencher une dynamique de projets d'aménagement impliquant les usagers et mobilisant des professionnels pour concevoir des espaces confortables et agréables, où chacun ait envie de passer du temps.**

**Pour mieux comprendre ce qu'est un espace public, cette première partie propose d'en décoder les trois principales composantes : ses usages, ses typologies et son vocabulaire.**

***« Les espaces publics, décors de vie quotidiens, sont les lieux où les hommes se reconnaissent semblables et échangent un peu de leur existence. »***

**Pierre Sansot, *Jardins publics*, Éditions Payot & Rivages, 1993**

2. Sur la notion de domaine public, voir le focus : « La domanialité », p. 77

# DES GRANDES FAMILLES D'USAGES

Qu'ils soient situés en ville ou dans un bourg plus modeste, les espaces publics sont des biens communs accessibles à tous, lieux et supports d'une multitude de pratiques. Aménager ces espaces, c'est prendre en compte ces usages dans leur variété, les accueillir avec efficacité et bienveillance afin que chacun s'y sente bien.

## L'espace public, lieu des déplacements quotidiens



De chez soi au travail, de la poste à l'école, des commerces à la mairie, quels que soient la raison pour laquelle on se déplace et le mode utilisé, l'espace public est le lieu des parcours quotidiens. Il permet aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes de circuler, de stationner, de se repérer.



*« Si l'on veut bien accepter de concevoir que l'espace public demeure, par essence, le lieu de tous les conflits, on a déjà réussi à aplanir la moitié des difficultés. Un seul vieux et bon remède pour gommer les effets de ce genre de conflits : la convivialité. L'espace public doit redevenir un espace de vie, le dernier « salon où l'on cause ». La petite placette... la promenade fleurie... l'entrée de l'école. Deux bancs pour mieux se regarder, quelques lumières d'un réverbère pour chasser l'ombre et enfin se reconnaître... »*

Robert Batailly, adjoint au maire de Lyon de 1965 à 2001, *Espaces publics, espaces de vie... les réponses lyonnaises*, Éditions Horvath, 1993



## L'espace public, lieu de la vie collective

Des familles devant une école, des voisins au coin de la rue, des amis sur la place du marché... l'espace public met en relation des gens qui se croisent, se saluent, conversent, font connaissance. Il est le lieu de la vie collective, de l'échange, de la rencontre avec l'autre, de la convivialité.



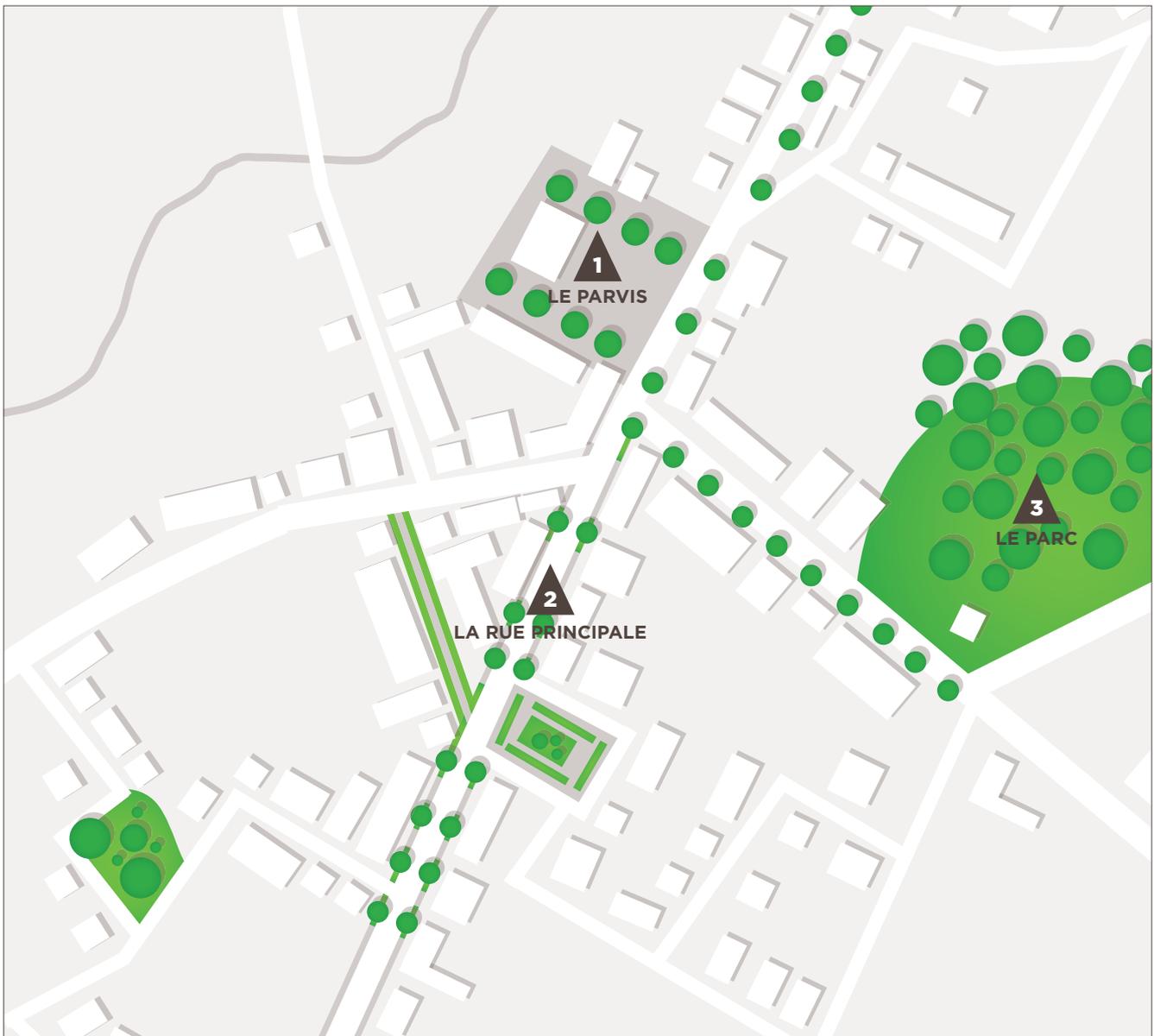
## L'espace public, invitation à la promenade

Au-delà de ces fonctions quotidiennes, l'espace public est le cadre de vie de chacun. Se promener, découvrir, se reposer, contempler... chaque espace public invite à la promenade. Il permet aux habitants et aux visiteurs de prendre leur temps dans un cadre agréable et propice à la détente.



## DES TYPES D'ESPACES DIVERSIFIÉS

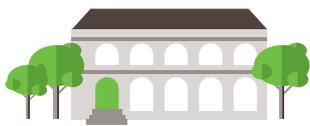
Les espaces publics forment l'ensemble des lieux non construits, les « vides » au sein d'une ville ou d'un village, dont la composition découle de l'histoire. Ils constituent l'armature urbaine, l'ossature nécessaire pour organiser les différentes fonctions de la commune et assurer un rapport cohérent avec le bâti. Composée du réseau viaire (les voies, les rues, les cheminements piétons), ainsi que des places, squares, jardins et promenades, cette armature joue un rôle à deux échelles : celle du territoire, pour mettre en relation le centre-bourg et son environnement, et celle du quartier ou de l'îlot. Un réseau continu d'espaces publics maillés et hiérarchisés favorise également la marche à pied et le vélo.



**Plan schématique situant les espaces publics structurants de la commune.**

Des illustrations des espaces 1, 2 et 3 sont proposées à titre d'exemples dans la page suivante.

## Les espaces structurants à l'échelle de la commune



Lieux de représentation, de centralité ou d'échange majeurs, les espaces structurants sont souvent ceux que l'on remarque le plus ou qui sont le plus fréquemment utilisés.



1

Les places ou placettes centrales, les parvis d'équipements publics majeurs (église, mairie) et les espaces desservant les principaux commerces ou pôles d'affluence sont des lieux de centralité où s'organise la vie communale.



2

Les principaux axes traversant la commune (rues passantes et structurantes) ont un rôle majeur. Leur aménagement dépendra du contexte et de l'organisation du réseau routier.

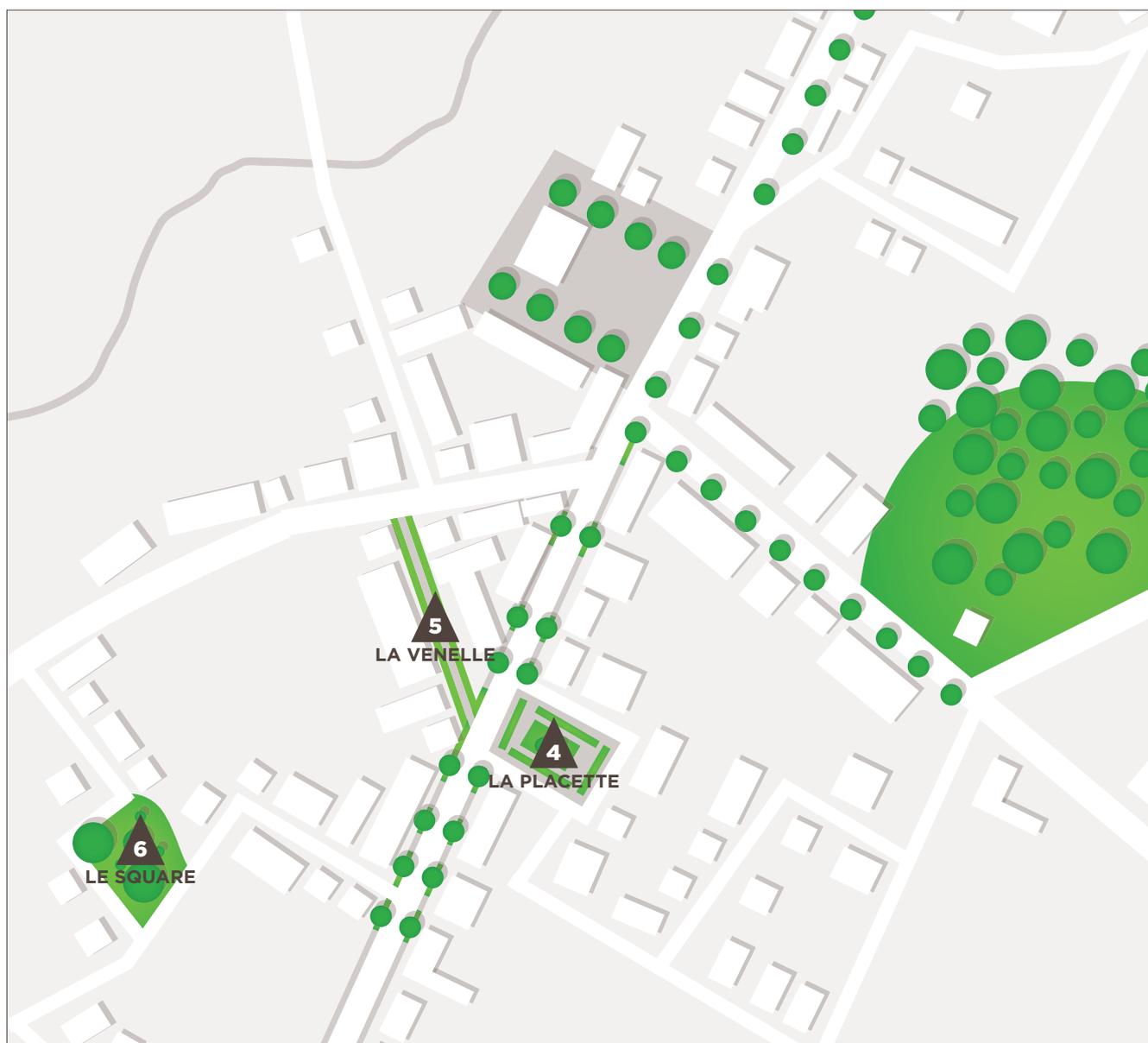


3

Les parcs publics, espaces verts principaux et grands mails piétons ont également une place prépondérante au sein de la trame verte structurante de la commune.

« Les espaces publics représentent les lieux privilégiés de la vie communale, ils constituent souvent le prolongement naturel des principaux bâtiments publics. Ils participent donc à la valorisation du patrimoine bâti et paysager de la commune. Depuis une trentaine d'années, ces espaces ont bénéficié d'aménagements de qualité. Pour autant, dans certains cas, ils subissent une lente mais progressive transformation qui peut aboutir à leur banalisation, voire à leur dégradation. Partant d'intentions louables, des interventions inopportunes ont entraîné parfois une perte de qualité et d'identité. »

Michel Masset, président du CAUE de Lot-et-Garonne, Pierre Camani, président du Conseil départemental et Jean Dionis du Séjour, président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, *Aménager les espaces publics du bourg*, Éditions CAUE 47, 2015



**Plan schématique situant les possibles espaces de proximité.**

Des illustrations des espaces 4, 5 et 6 sont proposées à titre d'exemples dans la page suivante.

## Les espaces de proximité



À l'échelle d'un îlot ou d'un quartier, les espaces de proximité accueillent des pratiques quotidiennes et jouent un rôle complémentaire de celui du réseau structurant. Aménagés en cohérence les uns avec les autres, ils sont l'image de la commune, tout en assurant une continuité des itinéraires piétons vers les pôles attractifs que sont les commerces, les écoles ou les équipements publics.



4

De petits espaces libres, tels que des placettes ou les abords d'éléments de patrimoine, peuvent s'inscrire le long d'une voie pour offrir des espaces de repos et de tranquillité, voire d'animation ponctuelle.



5

Des voies secondaires, mais aussi des venelles ou des cheminements piétons permettent de compléter et de structurer le réseau viaire.

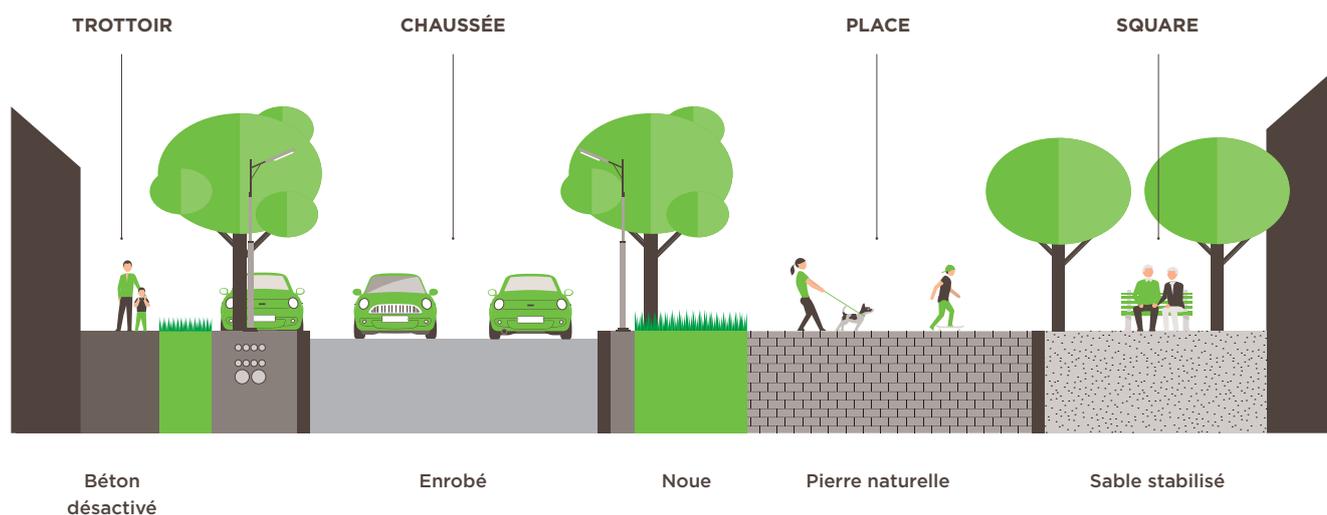


6

D'autres espaces de respiration, tels que des squares et des jardins, sont complémentaires et proposent des usages propices à la convivialité et au repos.

## DES INGRÉDIENTS VARIÉS

Revêtements, bordures, potelets, marquage au sol, panneaux de signalisation, mâts d'éclairage, bancs, poubelles, arbres, fossés, réseaux... tous ces éléments, nécessaires à l'aménagement des espaces publics, contribuent à créer une ambiance singulière, tout en jouant un rôle dans la compréhension des usages, le fonctionnement et la gestion technique de l'espace. Intégrés dans un aménagement cohérent, simple et économe, ils composent des espaces publics sobres et pérennes, conçus pour durer, dépasser les époques et éviter une gestion trop coûteuse.



### Les revêtements de sol

Les revêtements de sol sont liés aux contextes et spécificités de chaque aménagement : usages privilégiés, fréquentation, contexte patrimonial, coût, etc. On distingue les familles suivantes :

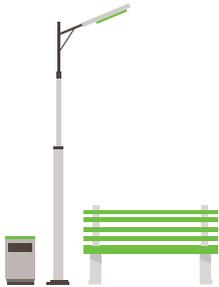
- les revêtements bitumineux (asphaltes et enrobés) ou en béton de ciment coulé sur place (dont le béton désactivé) ;
- les revêtements en pierre naturelle (granit, porphyre, calcaire) ou modulaires (béton, brique, bois) ;
- les revêtements en sable stabilisé, en gravillons.



## La végétation



Arbre isolé, alignements, haies, massifs, les formes possibles de la présence du végétal sont nombreuses et chaque projet pourra valoriser plus ou moins sa présence en fonction du contexte. Au-delà de son rôle décoratif, le végétal peut jouer un rôle réellement structurant dans l'aménagement et construire le paysage du bourg. Associées au végétal proprement dit, les zones perméables et de nature en ville (mélange terre-pierre, pleine terre) sont également importantes.



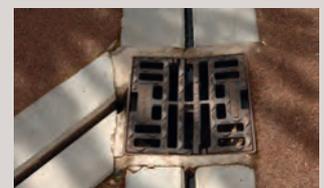
## Le mobilier

Mobilier de confort et d'agrément (bancs, tables de pique-nique, jeux pour enfants), de séparation (potelet, lice, barrière, glissière), de signalétique et de signalisation, de gestion des déchets... le mobilier urbain dépend de la conception de l'aménagement et du contexte. Bancs intégrés à un muret, jeux de matériaux ou dénivelé pour indiquer une séparation... un aménagement bien conçu permettra parfois d'éviter l'utilisation excessive de mobilier urbain.



## Les réseaux

Les câbles, canalisations, regards, caniveaux, liés au gaz, au chauffage, à l'assainissement ou à l'eau potable, souterrains ou émergents, sont autant de composants dont la fonction technique peut être intégrée lors de la conception de l'espace public. Ceux-ci peuvent être traités discrètement pour devenir invisibles ou en cohérence avec l'aménagement.

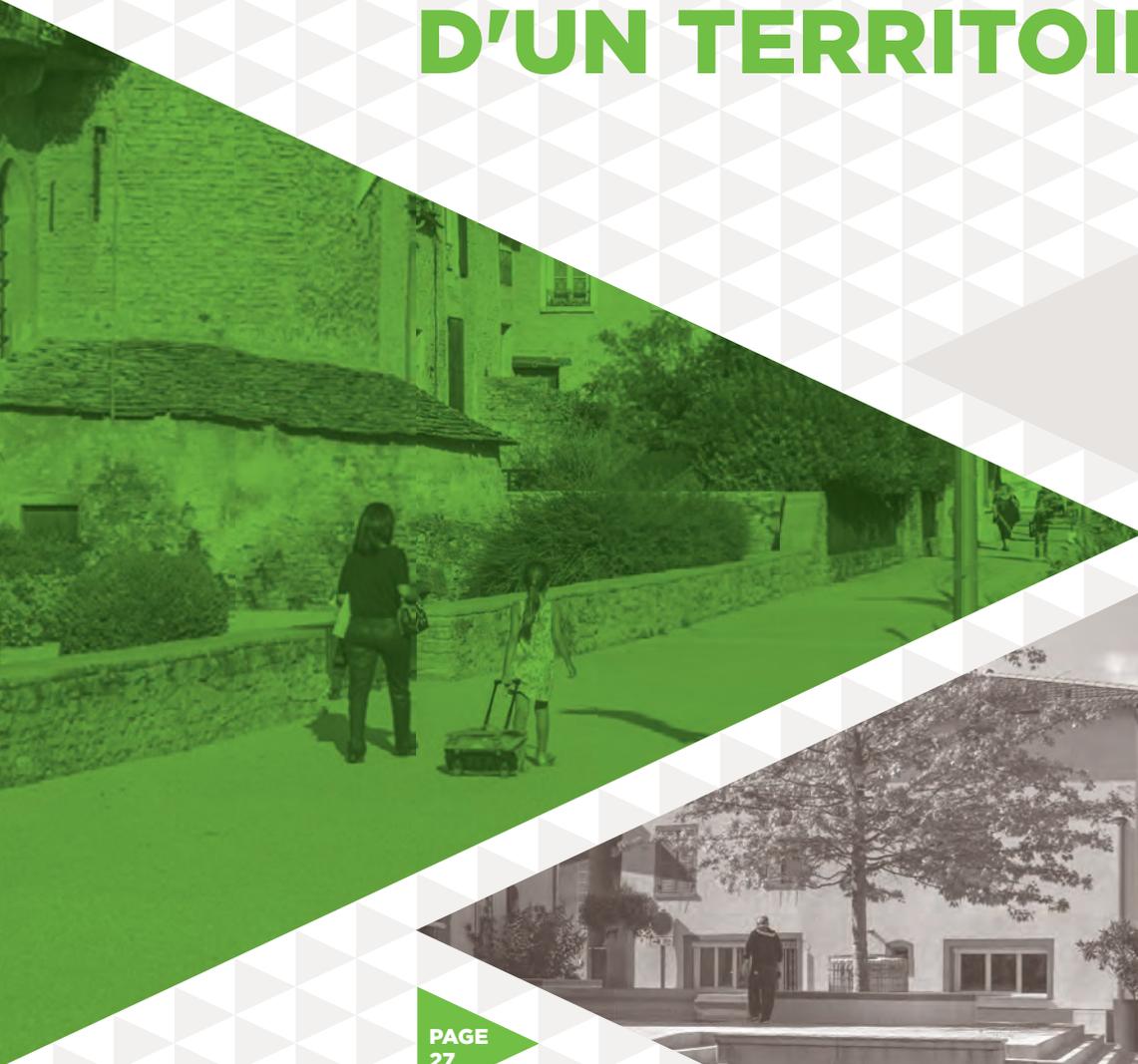






B1

# VALORISER L'IDENTITÉ D'UN TERRITOIRE



PAGE  
27

DES ESPACES EN HARMONIE  
AVEC LE PAYSAGE ET LE SITE

PAGE  
33

DES AMÉNAGEMENTS EN LIEN  
AVEC LE PATRIMOINE ET LES  
CARACTÉRISTIQUES LOCALES

**Profiter d'une vue dégagée sur le paysage environnant, se promener le long d'une rivière ou d'un bois, découvrir ou redécouvrir la richesse du patrimoine local... C'est l'image d'une ville ou d'un village dans toute sa diversité qui se révèle aux habitants comme aux visiteurs. Les espaces publics s'inscrivent dans le caractère unique et spécifique de chaque lieu. L'ancienneté et l'emplacement des tracés, le choix des matériaux ou la topographie fondent ces espaces qui font partie intégrante du patrimoine et de l'identité de chaque territoire.**

**En prenant en compte l'existant, en composant avec le « déjà là », dont le paysage et le patrimoine sont des éléments essentiels, l'aménagement de ces espaces peut être une opportunité de révéler des singularités parfois insoupçonnées. S'inscrire dans la continuité d'une histoire et en accord avec les particularités d'un site, tout en affirmant une image attractive pour la commune, est un défi à relever à travers la conception des espaces publics.**



## DES ESPACES EN HARMONIE AVEC LE PAYSAGE ET LE SITE

L'aménagement des espaces publics d'une ville ou d'un village est souvent l'opportunité de révéler un paysage lointain ou un site naturel plus proche, à travers des ouvertures visuelles, des points de vue et des continuités physiques. Ainsi, certains espaces publics mettent en valeur un panorama remarquable en aménageant un belvédère, d'autres mettent en scène des cheminements ouvrant des perspectives et des vues sur le grand paysage. D'autres encore s'intègrent discrètement au cœur d'un environnement naturel. La valorisation et le respect de l'existant (berges d'une rivière, arbres remarquables, zones humides, bocages, topographie, haies...), mais aussi l'histoire des bourgs (positionnement d'un belvédère, respect de la morphologie...) sont essentiels à la réalisation d'aménagements agréables et bien intégrés. Il s'agit de conserver ce qui peut l'être et, à travers la composition de l'aménagement, d'en tirer le meilleur parti.

**Un aménagement respectant l'existant et ses spécificités, qui s'inscrit dans la topographie naturelle du terrain, tout en suscitant un nouveau parcours vers le village.**



### Admirer la vue sur les vignes et les collines

Cette placette-belvédère offre une vue imprenable sur les vignobles et le paysage environnant, dont tous les usagers peuvent profiter en s'arrêtant sur un banc.

## ► LE RAPPORT AU PAYSAGE



### Profiter du panorama en famille

Au bout de cette promenade, le panorama est mis en scène, comme dans le cas du belvédère précédent. La localisation et l'orientation de l'aire de jeux attenante, ainsi que le choix d'une clôture ajourée, permettent de laisser filer le regard vers le paysage.

### Pique-niquer, se reposer, cheminer... en découvrant la vue

Ce cheminement piéton en contrebas du village est ponctué de bancs et de tables de pique-nique orientés vers le paysage. Il invite à prendre le temps de s'arrêter tout en profitant d'un cadre agréable.



**Se promener en appréciant le paysage environnant**

Inscrits dans la topographie des lieux, ces chemins prennent en compte la singularité du site. Ils offrent aux promeneurs un parcours bénéficiant de vues privilégiées sur les monts environnants. En bas, le bâti cadre le paysage et la rue offre une fenêtre inédite sur l'horizon.



**Profiter d'un espace public ouvert et dégagé, où s'invite le grand paysage**

Dans cette aire de loisirs, l'environnement naturel est révélé par la sobriété des aménagements et la présence de vastes espaces ouverts.



#### Un lieu de rendez-vous

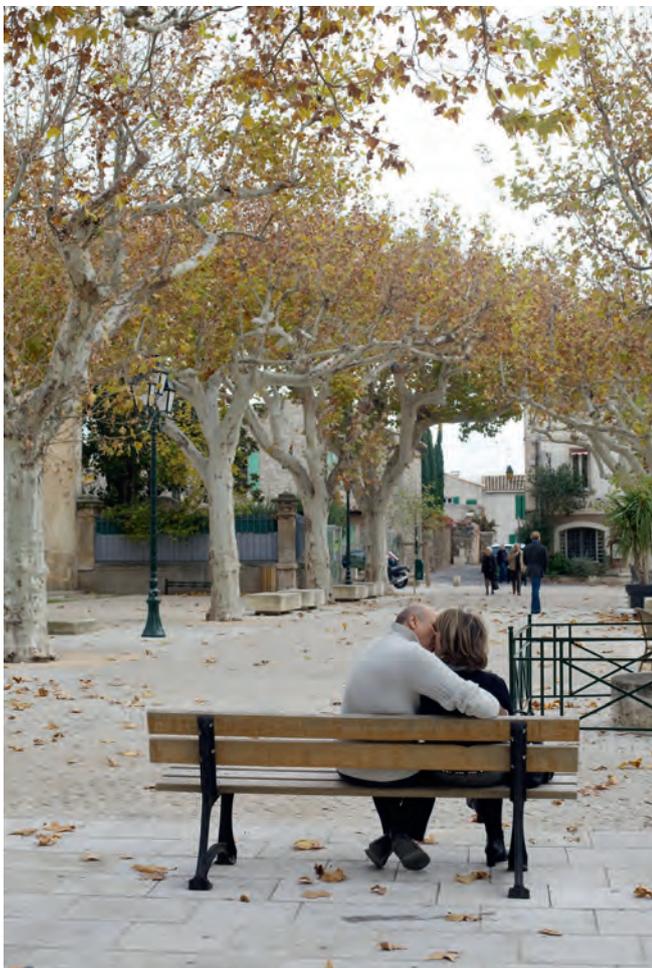
Dans cet espace public à l'aménagement sobre et minéral, le tilleul existant, préservé et mis en scène, devient un point de repère remarquable pour les habitants.



#### Sous les arbres existants

Tirant parti d'un environnement paysager préexistant remarquable, l'aménagement de ce parc a permis de mettre en valeur les arbres présents sur le site et de susciter une appropriation immédiate par ses usagers.

## ► LE RAPPORT AU SITE



#### Bénéficier d'une présence végétale préexistante

Constitutifs de l'identité de nombreux espaces publics, les platanes permettent de structurer une place de grande taille, tout en s'inscrivant dans l'histoire du lieu. C'est le cas à gauche, où ils apportent une linéarité au mail. Pour cette place en haut, ils sont combinés avec d'autres essences et accompagnent le front bâti.



#### Découvrir un site privilégié

Certains aménagements se fondent totalement dans le milieu naturel. C'est le cas à droite pour ce platelage bois qui permet au marcheur de s'immerger dans une végétation dense, tout en respectant le site. À gauche, ce cheminement apporte un caractère intime à la balade et participe à l'envie de découvrir le patrimoine et la nature environnants.



#### Profiter d'un cadre agréable le long d'un cours d'eau

À gauche, l'aménagement de ce cheminement, relié au reste de la commune par quelques marches, permet aux promeneurs de profiter de la proximité des berges. À droite, ce platelage bois qui surplombe le cours d'eau offre un parcours et des points de vue inédits au bord de l'eau.



## DES AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

Tout site possède une histoire, un patrimoine spécifique qui le caractérisent. Chaque aménagement peut être conçu de façon à valoriser les références locales et à assurer une continuité avec l'histoire de la commune. Il ne s'agit pas de tomber dans la muséification, ni même dans le pastiche, mais bien d'aménager des espaces publics en tirant parti des caractéristiques locales et patrimoniales qui constituent l'héritage de la commune. À l'échelle de l'aménagement ou du réaménagement d'un quartier, d'une voie ou d'une placette, nombreuses sont les occasions de révéler un « petit » patrimoine : le lavoir, la chapelle, le calvaire, le cadran solaire, les bornes... mais aussi la mairie, l'école ou le bâtiment au caractère patrimonial remarquable qu'il s'agira de mettre en scène et de valoriser dans l'aménagement. La mise en lumière d'un détail architectural ou d'un ensemble bâti plus important, l'installation d'un parvis dégagé mettant en valeur un bâtiment peuvent par exemple être réalisées. L'utilisation de matériaux locaux, par exemple le choix d'une pierre régionale ou d'un mobilier adapté, est aussi l'occasion d'affirmer l'identité locale.

**Cet aménagement met en valeur le patrimoine local grâce au choix des matériaux et du mobilier, qui s'inscrivent dans l'esprit du site et confortent ainsi l'identité de la commune.**



#### Déambuler dans les ruelles chargées d'histoire

Les matériaux choisis pour l'aménagement de ces ruelles, leur tonalité et leur mise en œuvre, permettent de souligner le caractère historique et médiéval des lieux.

## ► DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX MIS EN SCÈNE



#### Être au cœur du patrimoine

Pour éviter la surenchère, l'utilisation de matériaux sobres et pérennes met en valeur sans le concurrencer le patrimoine bâti historique de certains villages. En haut, c'est le cas pour ce cheminement d'une commune touristique et, en bas, pour cette place au cœur d'une bastide, où les murets et les sols font référence aux matériaux des façades alentours.





### Des éléments de mémoire comme repères

Calvaires, monuments aux morts, bascules... ces petites édifications passent souvent inaperçues dans l'espace public : l'aménagement peut être l'occasion de les révéler et les mettre en scène. Ici, les monuments aux morts ont ainsi été intégrés au réaménagement de la voirie ou de la place avec un dégagement suffisant.



### Retrouver de la convivialité autour d'éléments de patrimoine révélés

Sur cette place de village, le patrimoine et la mémoire du site revivent. Transformés par de nouveaux usages, ils deviennent des supports d'animation et de convivialité. Ainsi, à gauche, une halle a été édifiée à la place d'une ancienne ferme et une pompe à eau transformée en fontaine. En haut, un four à pain peut aujourd'hui être utilisé par les habitants lors de certaines manifestations.



AVANT



APRÈS

### Re-découvrir un élément d'histoire oublié...

Trace de l'histoire passée, cette ancienne bascule n'a pas été supprimée lors de l'aménagement de cette place, mais au contraire réhabilitée et mise en scène.

## ► DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX MIS EN SCÈNE



AVANT



APRÈS

### ...ou rendu visible plus sobrement

Ce calvaire oublié le long de la façade de ce bâtiment est révélé aux passants par un simple changement de revêtement au sol, le prolongement de son socle et une libération de l'espace alentour.





**Le patrimoine mis en lumière**  
L'éclairage de l'espace public est aussi une opportunité de valoriser le patrimoine local, comme sur cette place de village.



**Imaginer la vie d'un espace public le soir**  
L'éclairage adapté de cet espace public permet de conjuguer la mise en valeur du patrimoine, l'utilisation de la place en soirée et la sécurisation des lieux.



### Un nouveau regard sur le patrimoine communal

L'aménagement de ce parvis d'église, et plus globalement le traitement de la voie et de ses abords, mettent en scène le patrimoine en utilisant ou en réinterprétant des matériaux locaux.

### Une invitation à la promenade

Cette venelle aménagée simplement, en lien avec les caractéristiques du bâti alentour, invite les piétons à la promenade et leur permet de profiter du calme des lieux.



## ► DES CARACTÉRISTIQUES LOCALES INTRÉGRÉES



### Le long des façades

Les revêtements de sols peuvent judicieusement faire écho au patrimoine bâti, comme en haut ce « frontage » (cf encart p.77) en pierres calcaires. En bas, les pieds de façade (ou tours de volets) en pavés sont soulignés d'une bande de briques qui rappelle la composition des façades.





#### Quelques traces symboliques du passé

Pavés et pierres sont régulièrement récupérés et réutilisés dans l'aménagement de l'espace public. À gauche, sur cette voie, les pavés servent de limite et de marquage discret. À droite, l'utilisation des pierres et leur agencement permettent d'accentuer le caractère patrimonial de ce lieu.



#### S'asseoir sur des bancs qui font référence à l'histoire de la commune

Les bancs ont un rôle essentiel pour gérer les haltes et l'attente. Parfois, d'anciens éléments sont utilisés comme mobilier urbain. Ce muret réhabilité à gauche et cette poutre en bois à droite font ainsi office de bancs et s'inscrivent dans l'esprit du lieu.

B2

# OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE



PAGE  
43

DES LIEUX OÙ L'ON  
SE SENT BIEN

PAGE  
49

DES ESPACES DE MISE EN  
SCÈNE ET D'ATTRACTIVITÉ

PAGE  
57

DU STATIONNEMENT  
INTÉGRÉ ET ATTRAYANT



**Marcher, se reposer, se divertir, se rencontrer... l'espace public est le cadre de vie quotidien de chacun. Tellement familier que, parfois, on ne le remarque plus vraiment. Il peut même passer inaperçu.**

**Des efforts mise en œuvre pour faire en sorte que cet espace soit le plus agréable possible dépendent le maintien et le développement d'une vie locale attractive et confortable dans les centres-bourgs. Un parking désordonné qui encombre une place, des trottoirs envahis par du stationnement illicite ou par une surabondance de mobilier et de signalétique... imaginer des projets sur ces espaces publics est une opportunité pour redonner du sens et retrouver des espaces de vie apaisés et conviviaux. Leur aménagement, qui agit sur le cadre de vie et l'ambiance du lieu est un critère d'attractivité. Il doit aussi faciliter les déplacements quotidiens des usagers et assurer accessibilité, sécurité et sûreté.**

**Rendre l'espace aux habitants, les inciter à se déplacer à pied ou à vélo jusqu'aux équipements municipaux, commerces et services de proximité, sont des défis essentiels auxquels sont confrontés les élus. Traiter les parkings comme des espaces publics à part entière offre de nouvelles possibilités d'usages. Créer une ambiance particulière sur les espaces publics, les rendre visibles, attractifs et accessibles donnent envie de les utiliser et de s'y arrêter, et permettent aussi de redynamiser la vie locale.**



## DES LIEUX OÙ L'ON SE SENT BIEN

Différents types d'ambiances sont à conjuguer pour tendre vers des espaces publics agréables et conviviaux dans une commune. Une offre de lieux diversifiés en matière de dimensionnement, de localisation, mais aussi de confort, permet de répondre aux envies et aux attentes d'un public multiple : personnes âgées, mères avec enfants, adolescents, familles...

Certains espaces peuvent donner envie de s'arrêter : des places calmes ou plus animées, mais aussi de vastes trottoirs ou des petits squares aux abords des voies, permettant de se préserver des nuisances de la rue et de se mettre à distance de l'activité urbaine. Ils offrent des bancs bien orientés, un environnement ombragé ou un éclairage adapté pour pouvoir se reposer, lire ou converser, se détendre ou jouer. D'autres espaces tels que les rues, ruelles, chemins et passages sont plus propices à la déambulation et à la balade. Des circulations apaisées pour tous créent de fait des espaces plus fréquentés.

**Ce cheminement qui s'inscrit en douceur au cœur de la végétation existante permet aux promeneurs de bénéficier d'un parcours confortable. Quelques bancs invitent à une halte agréable.**



#### Au bord de la fontaine

La présence de cette fontaine, associée à l'ombrage que procurent les nombreux arbres, offre une pause agréable sur cette place.

#### Lire, s'asseoir ou boire un verre sur la place du village

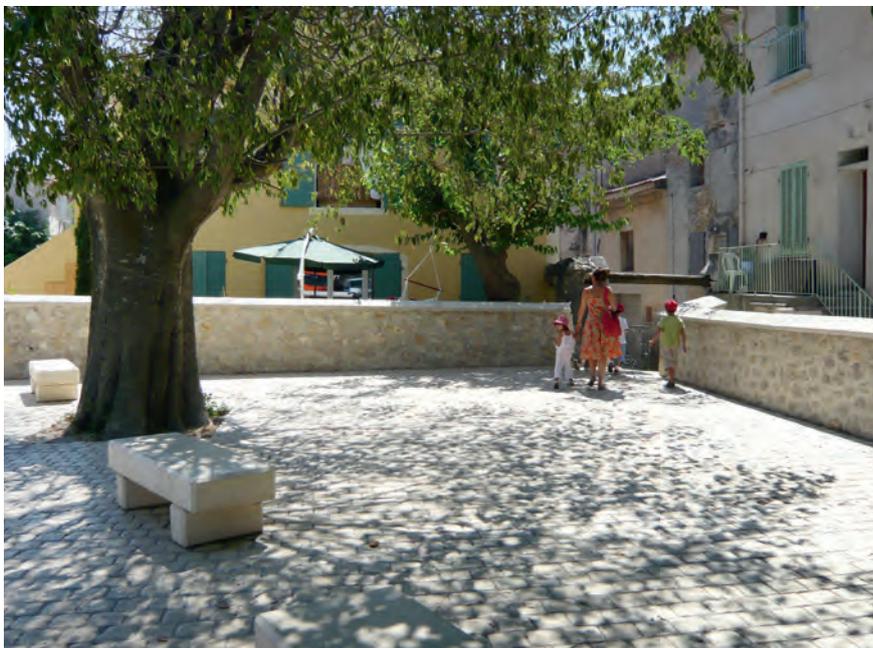
L'aménagement de cette place offre de multiples opportunités de profiter des lieux : ombre ou soleil, banc ou terrasse adossée à un kiosque, invitent le promeneur à faire une halte.

## ► DES LIEUX POUR PRENDRE SON TEMPS



#### S'arrêter un instant

Des revêtements sobres et du mobilier intégré, associés à des plantations adaptées au site, rendent cet espace hospitalier.



#### À l'ombre d'un grand arbre

Au plus fort de l'été, cette placette très minérale reste agréable grâce aux bancs qui profitent de l'ombre rafraîchissante de cet arbre majestueux.



### Une halte pendant ses courses

Si les places sont les lieux de repos les plus communs, d'autres types d'espaces peuvent également remplir cette fonction. Ce trottoir suffisamment large, situé dans une rue commerçante, est agrémenté de bancs confortables et ombragés pour s'arrêter un instant.



### Jouer dans le centre-bourg ou au pied de chez soi

À gauche, cette placette gravillonnée délimite un espace propice aux jeux et à la convivialité et constitue une respiration au sein du lotissement.

À droite, ce petit square permet aux enfants de jouer ensemble au cœur de la commune. En bas, le terrain de pétanque trouve sa place en cœur d'îlot, le long d'une promenade piétonne au milieu du village.



### Inviter à la déambulation

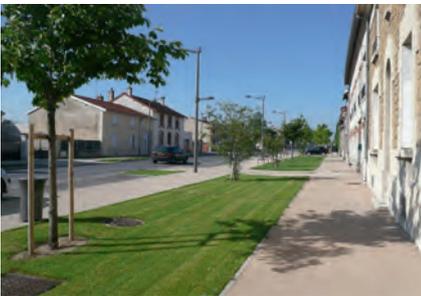
En haut, de simples dalles de pierre suggèrent la continuité d'un cheminement piéton. En bas, cette venelle incite les passants à se mettre à distance d'une rue où transitent les voitures.



### Agréments des itinéraires piétons

L'aménagement de ce trottoir avec une bande végétalisée permet aux passants de profiter d'un trajet confortable à distance des véhicules et d'éviter le stationnement sauvage.

## ► DES ESPACES À PARCOURIR



### Bénéficier d'un parcours aux ambiances variées

Cette commune a profité des larges trottoirs (anciens usoirs) pour aménager une promenade. En fonction de la surface disponible, ces espaces latéraux sont enherbés, fleuris ou aménagés en noue. Cela permet de proposer différentes séquences qui rythment l'aménagement et agrémentent le parcours piéton.



### Pour les piétons uniquement

Le revêtement en bois de cette passerelle encourage les promeneurs à rejoindre confortablement le centre du village.



### Marcher à l'abri des voitures

Le choix de fermer à la circulation automobile certaines voies étroites permet de donner une nouvelle visibilité aux enseignes commerciales.



### Se promener en vélo

L'aménagement de ces voies ou espaces publics fait la part belle aux vélos.



### Se sentir en sécurité de jour comme en soirée

Dans cette commune, un vaste trottoir au caractère champêtre permet aux piétons de déambuler sereinement à distance de la circulation. Judicieusement éclairé, cet aménagement permet une utilisation nocturne des lieux, en garantissant un sentiment de sécurité à la population.

*L'éclairage public relève de la responsabilité des communes (article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales), qui s'engagent également à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie (article R. 583-2 du Code de l'environnement). Il incombe donc au maire de définir avec précision les lieux à éclairer artificiellement et l'intensité ou la modulation à adapter à chacun de ces lieux. Pour les petites communes, l'extinction en milieu de nuit commandée par horloge astronomique est le moyen le plus simple et le plus économique pour pallier la pollution lumineuse.*



## DES ESPACES DE MISE EN SCÈNE ET D'ATTRACTIVITÉ

L'aménagement des espaces publics est une opportunité pour retrouver des espaces de vie en centre-bourg. Donner une meilleure visibilité à une activité commerciale, rendre accessibles des services publics, aménager un parvis pour un équipement public, permettent de renforcer une centralité. Celle-ci peut prendre appui sur les lieux historiquement emblématiques : la place de village, le parvis de l'église, l'allée commerçante ou la sortie d'école, et créer une polarité qui générera une forme d'attractivité.

L'aménagement des espaces publics permet d'offrir aux commerces et services de proximité ou aux équipements un environnement propice, qui à la fois rassemble, connecte et suscite des rencontres, de l'animation et de la convivialité. Certains espaces pourront jouer un rôle de mise en scène des équipements grâce à un recul suffisant, à un aménagement adapté avec des matériaux simples et en lien avec le contexte.

Au-delà de la mise en scène, l'espace public peut engendrer des utilisations diversifiées participant à l'animation de la commune. Lorsque cela est possible, des espaces publics donneront à certains services, commerces ou activités, la possibilité de s'étendre et d'être repérables, d'implanter des terrasses, des étals, des expositions temporaires.

Cet effet vitrine recherché doit faire converger les déplacements vers cette centralité retrouvée, tout en garantissant une fluidité des parcours, dans un cadre aux ambiances agréables et variées. Pour permettre à tous de profiter de ces aménagements, leur accessibilité est primordiale sur l'ensemble de la chaîne des déplacements.

**Cet aménagement redonne une centralité à cette petite commune en créant des cheminements accessibles vers les commerces et les services et en ouvrant de nouvelles possibilités d'usages.**



### Repérer la mairie

L'aménagement devant la mairie propose un espace généreux et accueillant. Il permet de la mettre en valeur et de l'identifier immédiatement.

## ► DES ESPACES EN LIEN AVEC DES ÉQUIPEMENTS



### Contribuer au fonctionnement des équipements publics

Ces parvis mettent en valeur les équipements publics de la commune. À gauche, la maison médicale est directement visible et facilement accessible depuis l'espace public. À droite, ces pavés enherbés permettent d'accompagner et de mettre en scène l'hôtel de ville. En bas, les plantations de graminées structurent l'espace et orientent les passants vers la médiathèque. Ces parvis restent prioritairement des espaces paysagés, les cheminements étant reportés sur les abords.





### Profiter du parvis de l'église quotidiennement ou plus ponctuellement

Les parvis de ces églises accueillent des bancs, de la végétation et un vaste espace libre qui peuvent être appropriés lors des cérémonies religieuses, mais aussi au quotidien.



### Attendre, se rencontrer, discuter à la sortie de l'école

Les sorties d'écoles, de médiathèques ou d'équipements municipaux sont autant de lieux qui, s'ils sont judicieusement aménagés, peuvent encourager à la convivialité. C'est le cas en haut pour cette école bénéficiant d'un espace d'attente confortable et végétalisé, ou en bas pour cette sortie d'école jouxtant la mairie.



### Bénéficier d'un espace d'attente

Cet espace abrité par une petite halle devant une école permet de créer un espace d'attente pour les parents, qui peut également servir à d'autres usages.



### Profiter de nouvelles terrasses sur une place de bourg

L'ancienne place, autrefois envahie par le stationnement, mettait peu en valeur les commerces de proximité. Son réaménagement redonne une place aux terrasses et valorise les magasins alentour. L'espace est ainsi rendu aux piétons qui bénéficient d'un cadre agréable et accueillant au centre du village.

## ► DES ESPACES EN LIEN AVEC DES COMMERCES



### Organiser sa terrasse de centre-ville

Ces cafés profitent d'un contexte propice pour installer leur terrasse : un large trottoir dans une rue peu circulée et à niveau à gauche, un patrimoine bâti de qualité et la proximité d'une fontaine à droite. Dans les deux cas, les piétons conservent aussi un espace pour marcher le long de la façade.





AVANT



APRÈS

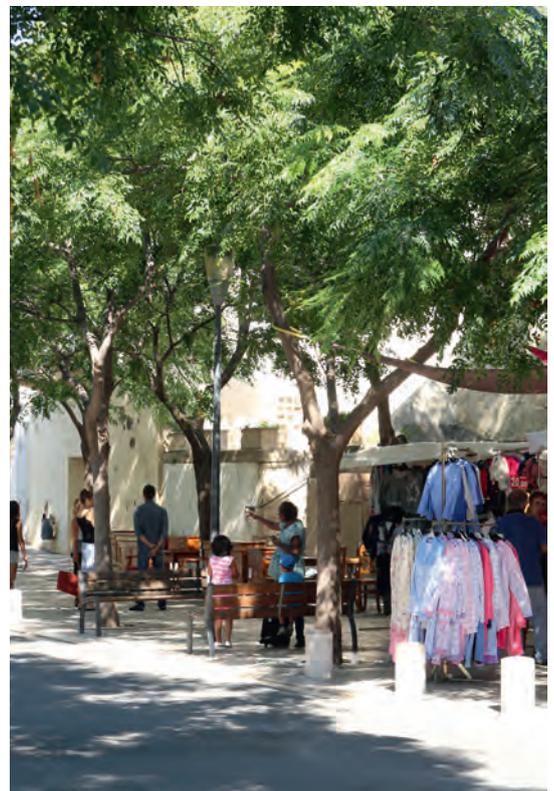
### Valoriser les commerces et inciter à leur fréquentation

À l'origine, le long de la rue commerçante, les piétons étaient contraints sur un espace très étroit et encombré, et les personnes à mobilité réduite pouvaient difficilement circuler. La réduction de la chaussée a permis d'apaiser les vitesses d'un côté et d'offrir un trottoir plus généreux aux piétons de l'autre. L'aménagement permet par ailleurs de redonner une façade plus visible aux commerces de proximité et ouvre la possibilité d'installer des étals et des terrasses.



### Donner de la visibilité aux étals

À gauche, la sur-largeur du trottoir permet au fleuriste de sortir et d'exposer ses bouquets, tout en ménageant suffisamment de place pour les piétons. À droite, un commerçant peut déployer ses portants sur un généreux trottoir ombragé.



## FOCUS

## DES ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES : UNE MEILLEURE QUALITÉ D'USAGE POUR TOUS

Concevoir un aménagement répondant aux besoins des plus fragiles apporte un confort d'usage pour l'ensemble des usagers. Chacun peut être, à un moment de sa vie, gêné dans ses activités et ses déplacements, de manière durable ou momentanée, en raison de son âge, d'une maladie ou d'une situation particulière : personnes avec une poussette ou portant des objets encombrants, familles avec enfants en bas âge, personnes en difficulté ou handicapées, etc.

Rendre accessibles la voirie et les espaces publics, c'est faciliter les déplacements de tous : rendre plus aisés les franchissements, réduire les dénivelés, assurer une largeur minimale des cheminements, permettre une meilleure compréhension des aménagements et des informations (signalétique notamment), limiter les obstacles et améliorer leur détection, etc.



### Rampes ou cheminements spécifiques

Cette mise en accessibilité, inscrite dans un aménagement global, facilite l'accès aux équipements en proposant un espace public agréable et fonctionnel, qui s'adapte aux contraintes du terrain.



### Une prise en compte de la topographie dans l'aménagement

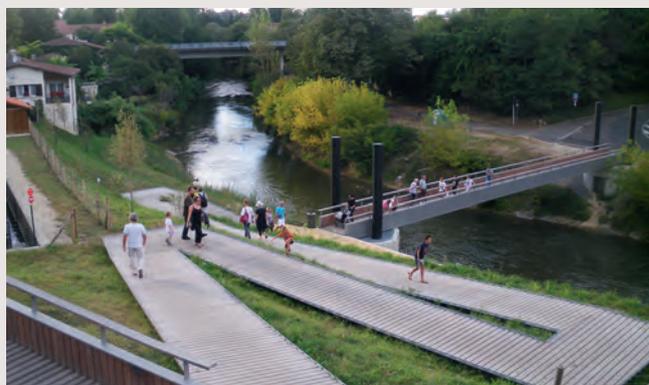
Ces deux espaces publics s'adaptent à la topographie des lieux. À gauche, la rampe combinée aux escaliers permet d'accéder aux commerces. À droite, l'escalier est complété par une rampe qui permet à tous de circuler malgré une forte pente.

### Dispositions réglementaires applicables

Les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, modifié le 18 septembre 2012, relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, complètent les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le décret n° 2006-1 657 précise le champ d'application des obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (en agglomération dans le cas général et hors agglomération pour les zones de stationnement, les arrêts de transport collectif et postes d'appels d'urgence, lors de travaux de réalisation de voies nouvelles ou lors de réhabilitations ou réaménagements). Il prévoit également l'obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Le décret n° 2006-1 658 et l'arrêté du 15 janvier 2007 précisent les caractéristiques techniques que doivent satisfaire les aménagements (cheminements, stationnement, feux de signalisation, postes d'appels d'urgence, arrêts de transport collectif).



#### Des accès aux équipements ou aux commerces

Ces cheminements adaptés prennent en compte la topographie pour accueillir tous les usagers et garantir la continuité de la chaîne des déplacements.

#### Un accès pour tous aux équipements

En haut, le parvis de cette église a intégré une rampe et un garde-corps dans l'aménagement. En bas, un cheminement spécifique permet à tous de rejoindre les berges.



► **L'accessibilité des villes et villages est essentielle pour satisfaire l'usage par tous des espaces publics, équipements, commerces, transports, etc.**

Sous la forme d'ouvrages, de séries de fiches et de brochures, le Cerema met à disposition des supports de connaissances, élabore des recommandations et propose des retours d'expériences.



## DU STATIONNEMENT INTÉGRÉ ET ATTRAYANT

Plus les espaces publics sont agréables, accessibles et confortables, plus les déplacements à pied et à vélo sont favorisés. Il ne s'agit pas pour autant de négliger les espaces dédiés à la voiture, notamment au stationnement, qui sont nécessaires, surtout à proximité des équipements et des commerces. Lorsqu'ils sont intégrés à un aménagement d'ensemble, leur impact se trouve naturellement réduit. L'attention portée au traitement des places de stationnement en termes de revêtement de surface, de plantation d'arbres, d'implantation d'un mobilier sobre, les rendra plus attrayants. Des marquages au sol discrets ou l'utilisation de matériaux adéquats permettront de limiter l'impact visuel de ces espaces fonctionnels, qui présentent parfois un caractère routier. Les espaces de stationnement vélo (arceaux ou autres dispositifs), implantés judicieusement sur l'espace public, favoriseront quant à eux la pratique de ce mode de déplacement.

**Cet espace de stationnement est bien intégré à son environnement, grâce à des matériaux sobres et une végétation appropriée. Il participe pleinement à l'espace public, sans impacter outre mesure l'aspect qualitatif et les autres usages qui s'organisent à proximité.**



#### Aménager le stationnement sobrement

Ici, le parking, organisé en petites entités de quatre places très paysagées, a un impact visuel limité. L'absence de marquage au sol contribue à son intégration dans l'espace public.



#### Accéder aux commerces facilement

L'aménagement global de cette voie intègre de façon discrète des places de stationnement en long, ponctuées d'arbres entre la chaussée et le trottoir, afin de faciliter l'accès aux commerces.

## ► DES PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉABLES



AVANT

#### Pouvoir se garer et profiter d'un espace public agréable

À l'origine, cet espace était entièrement dédié à la voiture, avec de nombreux marquages au sol qui lui conféraient un caractère très routier. L'aménagement du parking, devenu une place, redonne la priorité aux piétons. L'espace concilie ainsi places de stationnement (dont le nombre a été légèrement réduit), cheminements confortables et espaces de proximité accueillants.



APRÈS



AVANT



APRÈS

**Intégrer les places de stationnement dans un aménagement**

Au départ, l'enrobé était omniprésent sur cet espace, ce qui lui conférait une image routière. Le rétrécissement de la chaussée, l'organisation du stationnement, ainsi que le choix de matériaux, de mobilier et de plantations adaptés permettent d'offrir une nouvelle ambiance avec des passages à la fois sécurisés et différenciés pour les véhicules et les piétons.



**Stationner à proximité de la gare**

Cet aménagement sobre et paysager respecte le caractère des lieux, notamment par la sélection des essences végétales, du revêtement et des matériaux. De fait, cet espace du quotidien devient agréable à utiliser.



**Faciliter l'usage du vélo**

Devant un lycée, devant la poste, ou encore sur une place, des arceaux vélos visibles et à proximité permettent au cycliste de stationner pour quelques minutes ou pour la journée. Ils encouragent ainsi la pratique du vélo.

B3

# IMAGINER DES ESPACES PUBLICS ORGANISÉS ET POLYVALENTS



PAGE  
63

DES AMÉNAGEMENTS  
STRUCTURÉS, ADAPTÉS  
AU CONTEXTE

PAGE  
70

DES RUES ET DES PLACES  
POLYVALENTES  
OU ADAPTABLES

PAGE  
75

DES ESPACES DE TRANSITION  
ET DES LIMITES

**Si l'espace public est un lieu d'interaction et de rencontre, c'est aussi parfois celui des conflits d'usages : un fauteuil roulant ne pouvant accéder au trottoir surélevé encombré de voitures mal garées, un enfant peinant à traverser la route face à une circulation intense et faute de passage piéton à proximité, un cycliste pressé effrayant un piéton...**

**Parce qu'il est d'abord le lieu du vivre ensemble, l'espace public doit prendre en compte le « bon » fonctionnement des espaces, assurer une sécurité optimale pour chacun des usagers et une accessibilité sur l'ensemble de la chaîne des déplacements. Pour éviter certains conflits d'usages, il peut également aider à s'orienter et se repérer facilement, à identifier aisément le centre-bourg et savoir comment s'y rendre, comprendre où l'on se trouve et ce qu'il est permis ou non de faire.**

**L'espace public est parfois suffisamment polyvalent dans sa conception et dans ses composantes pour accueillir différents usages dans le temps. Enfin, les riverains apprécient de pouvoir sortir de chez eux sans être directement au contact de la circulation et de bénéficier d'une transition entre l'intérieur et l'extérieur, d'un espace de vie intermédiaire qui peut rendre de nombreux services. Concilier l'ensemble des usages peut se gérer de diverses façons : si dans certains cas des différenciations entre les espaces sont nécessaires, dans d'autres, les limites peuvent être plus difficiles à identifier.**



## DES AMÉNAGEMENTS STRUCTURÉS, ADAPTÉS AU CONTEXTE

L'aménagement de l'espace public peut offrir, suivant le contexte, un lieu à chaque type d'utilisateur ou rechercher des mises en commun des pratiques. Ainsi, dans un environnement plus routier, lorsque la vitesse est plus élevée, chacun pourra bénéficier d'un espace spécifique pour circuler : une chaussée à double sens, des pistes cyclables, des trottoirs. En entrée de bourg ou au sein d'espaces de grandes dimensions, les parcours des différents usagers sont souvent bien délimités et cadrés pour qu'ils soient guidés efficacement, principalement pour des questions de sécurité. Dans d'autres contextes, souvent plus centraux, où l'on souhaite privilégier avant tout la vie locale par rapport à la circulation, la modération des vitesses permet d'aménager des espaces partagés propices à la mixité des usages. Les zones de rencontre, par exemple, garantiront une diversité des pratiques sur le même espace et un environnement plus apaisé.

**Cet aménagement permet d'offrir aux piétons comme aux automobilistes un espace partagé, évitant trop de séparations ou de cloisonnements par du mobilier urbain.**



### Les piétons et les cycles trouvent leur place en entrée de bourg

Dans ce secteur où la vitesse des véhicules peut être élevée, cet aménagement propose une séparation des flux. Le large trottoir et la noue végétale arborée mettent les piétons et les vélos à distance de la circulation automobile. Ils empêchent les traversées intempestives, assurent la sécurité de chacun et garantissent une certaine qualité paysagère.

## ► DES AMÉNAGEMENTS CLAIREMENT DÉLIMITÉS



### Offrir de nouvelles possibilités d'utilisation de l'espace

Tout en conservant un gabarit suffisant pour les véhicules, le traitement de cette voie et de ses abords dans le cadre d'un réaménagement global permet un changement d'image des lieux. La route en entrée de ville s'est transformée en rue, offrant aux piétons une place nouvelle et sécurisée.

### Mieux comprendre le comportement à adopter

Avant, la voie de desserte était peu visible et la largeur de la route pouvait favoriser des vitesses excessives. Le resserrement du gabarit de la route, la création d'une bande cyclable et la mise en place d'un revêtement clair forment maintenant un ensemble de délimitations, qui permet aux automobilistes de mieux comprendre l'accès aux habitations sur la droite, et incite à modérer leur vitesse sur la voie de desserte.



**Rentrer chez soi  
paisiblement qu'on  
soit piéton, cycliste  
ou automobiliste**

L'aménagement de cette voie résidentielle est organisé en plusieurs parties où chacun trouve sa place. L'étroitesse de la chaussée et la fine bande végétale à droite délimitent l'espace tout en offrant une meilleure visibilité dans les traversées et en garantissant une cohabitation pacifique des différents usagers.



AVANT

**Savoir où aller**

Avant, les parcours piétons demeuraient peu évidents pour traverser ce carrefour surdimensionné. L'aménagement réduit l'espace affecté à la voiture et délimite discrètement mais clairement la chaussée (matériaux de sol différenciés, quelques potelets), pour mieux l'encadrer et réduire la vitesse. Il redonne ainsi toute leur place aux piétons en leur offrant des espaces confortables et sûrs, notamment lors des traversées.



APRÈS



### Adapter sa vitesse au regard du contexte : quand la route devient rue

À l'entrée de ce centre-bourg, la route départementale évolue progressivement vers une rue plus apaisée. Le traitement des bas-côtés par une rangée de pavés, le marquage au sol plus discret et l'apparition d'un « plateau » bien intégré, invitent à réduire la vitesse sans nuire au caractère des lieux. Ces aménagements sobres sont favorables aux piétons et aux cyclistes.

## ► DES ESPACES PEU DIFFÉRENCIÉS



### Plus de liberté pour le piéton, une vitesse modérée pour l'automobiliste

Avant, le carrefour organisait les flux selon une logique « routière » avec des îlots séparateurs, une signalisation et un marquage au sol très présents. Le nouvel aménagement propose un espace plus urbain, moins ordonné, qui incite à la réduction de la vitesse et laisse plus de liberté aux piétons. Le mobilier et le pavage au sol contribuent par ailleurs à créer une ambiance plus apaisée.



### Une intersection réaménagée différemment

Cette intersection avec la principale traversée du bourg propose un travail sur des matériaux discrets et un dessin de la chaussée adapté, comme alternative au marquage au sol classique. L'aménagement permet de resserrer visuellement l'intersection, tout en facilitant la giration des véhicules.



**Véhicules, cycles et piétons apprennent naturellement à cohabiter dans un environnement contraint**

Ici, une rue de centre-bourg étroite et peu passante conjugue habilement un double sens et un cheminement pour les piétons. Les revêtements de sol (pavés et clous) invitent à ralentir et marquent un cheminement possible pour les passants, tout en offrant la possibilité aux véhicules de se croiser en empiétant ponctuellement sur une partie de l'espace latéral.



**Mutualiser la voie**

Dans ce petit bourg peu fréquenté, une chaussée mixte permet aux piétons de circuler en toute sécurité, en autorisant très ponctuellement le passage de véhicules. Ce traitement uniforme de la voie est également en accord avec le caractère patrimonial du lieu.

## FOCUS

# DES ZONES DE RENCONTRE

La zone de rencontre est définie dans le Code de la route comme une section ou un ensemble de rues à priorité piétonne. Elle est ouverte à tous les modes de circulation et les piétons peuvent s'y déplacer sur toute la largeur de la voirie en bénéficiant de la priorité sur l'ensemble des véhicules. Pour assurer cette cohabitation de tous les usagers, la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. De plus, sauf situation exceptionnelle, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Le stationnement des véhicules n'y est autorisé que sur des emplacements matérialisés à cet effet.



### Cheminer sans contraintes

L'aménagement de la rue est homogène sur toute sa largeur : un matériau, une couleur et une surface plane. Les usagers ont la possibilité de se déplacer sur l'ensemble de la rue, ils sont dans une zone de rencontre.

### Une diversité de contextes

La zone de rencontre correspond à des espaces publics où l'on souhaite favoriser les activités et une diversité d'usages, sans pour autant s'affranchir du trafic motorisé. Rues résidentielles, quartiers historiques, places, sorties d'écoles, rues commerçantes... l'emprise de ces zones varie d'une simple rue à un lotissement, jusqu'à un centre-ville.

Prendre en compte et privilégier le piéton dans la rue contribue non seulement à favoriser la marche, mais également à améliorer le cadre de vie. Libérer de l'espace précédemment monopolisé par les véhicules, réduire les vitesses, offrir des lieux de repos, de la sécurité, amener de la végétation en ville... la zone de rencontre permet de concevoir et dessiner une rue différente, agréable pour tous.



## Des aménagements très variés

L'aménagement de zones de rencontre permet de signaler la prédominance de la vie locale sur la circulation motorisée et de favoriser la liberté de mouvement des piétons. Les modalités de traitement se déclinent sur une large palette suivant le contexte urbain et les exigences qualitatives retenues pour le projet.

L'aménagement devra contraindre les automobilistes en terme de vitesse, mais surtout convaincre l'ensemble des usagers de cohabiter en toute convivialité en créant des lieux hospitaliers. La mixité entre les usagers peut être totale ou partielle en réservant des espaces pour les piétons. De nombreuses voiries fonctionnent déjà dans cet esprit. Le statut « zone de rencontre » permet alors de conforter les pratiques existantes.

### Un traitement dédié aux piétons, y compris sur les intersections

Le traitement de l'intersection est le même que celui de l'espace latéral dédié aux piétons. Ainsi les automobilistes comprennent aisément que les piétons ont leur place, autant que les véhicules, sur cette voie.



### Au-delà de l'aspect fonctionnel : l'affirmation d'une nouvelle centralité

Après son réaménagement en zone de rencontre, ce secteur a favorisé l'implantation et le fonctionnement d'activités de proximité : petits commerces, équipements publics...

### Dévier de sa trajectoire en sécurité

Ici, la rue garde ses codes avec un espace pour le piéton sur le côté et un espace central pour la circulation des véhicules. Le piéton garde toutefois la possibilité de cheminer sur l'espace central avec un aménagement de plain-pied.



### ► Partager la rue et l'espace public entre les différents usagers est un enjeu majeur de nos villes et villages.

Une série de fiches du Cerema sur les « zones de circulation apaisée » (zone 30, zone de rencontre et aire piétonne) rassemblent les principales connaissances acquises au fur et à mesure des réalisations.

Ces fiches contiennent des éléments de réglementation ainsi que des exemples d'aménagement.



## DES RUES ET DES PLACES POLYVALENTES OU ADAPTABLES

Certains espaces publics peuvent être suffisamment polyvalents pour être investis ponctuellement, comme à l'occasion de marchés, de fêtes de village, d'expositions temporaires ou de festivals. En fonction des événements, mais aussi des saisons, voire de la période de l'année, les espaces publics, s'ils sont suffisamment adaptables, peuvent accueillir diverses manifestations outrepassant leur fonction quotidienne. L'utilisation de matériaux adaptés à différents usages, un dimensionnement suffisant et un nivellement adapté (souvent peu marqué) favorisent une certaine souplesse d'aménagement, permettant d'ouvrir le champ des possibles et d'accueillir des pratiques qui n'étaient pas toujours imaginées au départ.

**Cette place est traitée comme un parvis qui offre une visibilité à l'office de tourisme et à la mairie (en haut). Les jours de marché, la composition simple et dégagée de ce même espace permet l'implantation des étals sans gêner la circulation des piétons, tout en profitant de l'ombre des arbres (en bas).**



### Profiter d'un même lieu à différents moments de la semaine

En dehors des jours de marché, cette place offre une zone de repos avec des bancs bien orientés et de la végétation. Les jours de marché, l'espace se transforme et les marchands et producteurs profitent de l'espace libre pour installer leurs étals. L'absence de différence de niveaux et de bordures permet ici une grande liberté d'occupation de l'espace.



## ► DES AMÉNAGEMENTS POUR DE MULTIPLES USAGES



### Se garer sur une place pavée

Grâce à l'utilisation des pavés au sol, l'aménagement de cette place permet le stationnement des véhicules en évitant un aspect trop « routier ». L'espace peut également se transformer en grande place de marché.



### Occuper différemment un même lieu dans le temps

La largeur généreuse de cet espace sans marquage au sol permet d'accueillir de multiples usages : stationnement ou événements temporaires (vide-greniers, brocantes, marchés, événements associatifs)



### Dédier ponctuellement un espace aux piétons

En fonction des saisons ou des manifestations, un même espace, comme cette voie, peut être ouvert ou non à la circulation automobile simplement et rapidement.

*Les aires piétonnes temporaires, justifiées par le déroulement de manifestations ponctuelles mais répétées, sont déterminées par le pouvoir de police de la circulation qui fixe les règles de circulation à l'intérieur de leur périmètre (Art. R110-2 du Code de la route).*



#### Faire la fête sur le parvis de l'église

Cet espace avec sa pelouse, son muret et quelques arbres, utilisé ici pour une manifestation temporaire, peut facilement être imaginé libre d'occupants, sans qu'il perde ses qualités intrinsèques.



#### Pouvoir circuler ou occuper différemment certaines rues

Cette voie peu circulée, dont les trottoirs sont au même niveau que la chaussée, peut être temporairement coupée à la circulation automobile et facilement occupée pour des usages ponctuels, comme ici un marché forain.



#### Imaginer et autoriser de multiples utilisations

Ce grand espace en sable stabilisé permet d'envisager de multiples occupations. Le choix du revêtement et d'un aménagement à niveau, sans mobilier urbain, autorise une certaine liberté dans les occupations : rassemblements ponctuels, expositions, petits concerts... qui peuvent prendre place dans les centres-bourgs.



## DES ESPACES DE TRANSITION ET DES LIMITES

Les espaces publics proposent souvent des délimitations au sol ou du mobilier urbain émergeant (bordures, changement de matériaux au sol...), afin rendre plus compréhensible les usages et les comportements à adopter. Ces limites peuvent se matérialiser de différentes manières et ainsi donner un caractère particulier au lieu. Au sein de l'espace public, définir les limites se traduit souvent par une profusion de mobilier ou de signalétique « défensifs » : potelets, barrières, glissières, etc. Des bancs, des murets, de la végétation, des nuances de matériaux ou de couleurs peuvent remplir les mêmes objectifs tout en créant des lieux plus accueillants. De même, un traitement différent des limites entre espace public et espace privé est-il nécessaire. En fonction des contextes, une multitude de solutions, autres que des clôtures et des barrières, permettent de différencier l'espace public de l'espace privé, voire de créer des zones de transition et d'y envisager d'autres usages. Ces limites peuvent être signifiées par des marquages spécifiques, des végétaux, mais également des seuils d'entrée matérialisés. La transition entre espace public et espace privé peut également prendre la forme d'un véritable espace intermédiaire appropriable par les habitants, qui participe à l'animation de la rue. Ce type d'espace peut en outre permettre de gérer d'autres fonctions plus techniques, comme la gestion de l'eau ou des encombrants.

**L'aménagement de ce pied de façade crée une distance entre la chaussée et le logement. Jardinières, plantations, dalles en pierre agrémentent la façade et créent une transition avec la rue. Sur cet espace, de nouveaux usages s'invitent : discussions, jardinage...**



### Se repérer, s'asseoir...

Les murets peuvent délimiter des sous-espaces dans un même lieu.

C'est le cas entre le trottoir et la place, à gauche, ou entre le trottoir et le parvis, à droite.

Ils offrent également d'autres fonctions telles que l'utilisation en tant que banc.

## ► DES LIMITES POUR STRUCTURER L'ESPACE PUBLIC



### Profiter d'un espace lisible et structuré

Les différentes fonctions sur ce large trottoir, qui se transforme en place, sont clairement délimitées et distinctes, notamment grâce à l'utilisation de la végétation, du mobilier et du revêtement de sol, alternative à un foisonnement de potelets. Cela engendre en outre des ambiances variées et complémentaires.



### Comprendre les limites entre la place et la rue

Une bande de revêtement en pierres locales, sur laquelle sont installés bancs, arbres et éclairage public, permet de délimiter naturellement la voirie de la place, sans utiliser du mobilier ou un marquage routier (potelets, bordures, marquage au sol).

## FOCUS

## LA RUE HABITÉE

**Jardins de devant, avant-cours, pieds de façade, seuils, trottoirs... constituent un ensemble d'espaces de transition, privés ou publics, compris entre les façades des bâtiments et la chaussée. Ces interfaces « fertiles » entre habitants et usagers de la rue permettent de prolonger la vie riveraine dans la rue. Elles se regroupent sous le mot « frontage ».**

Ces espaces répondent à des usages multiples. Ils peuvent par exemple être mis à profit pour gérer des besoins techniques (gestion des débords de bâtiments ou des encombrants, accès au bâti...). Mais surtout, ils peuvent permettre une appropriation riveraine, témoin du caractère habité des lieux, propice à l'animation et à l'attractivité de la rue, au tissage de liens sociaux, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation motorisée, en signalant la présence d'une vie locale forte.



► La fiche « *De la voie circulée à la rue habitée* », publiée par le Cerema en 2015, explicite cette notion de « frontage » et invite à découvrir, ou redécouvrir, les vertus de ces lieux qui peuvent avoir une forte influence sur les conduites sociales dans l'espace public.

Elle présente des expériences de collectivités s'appuyant sur la contribution de riverains pour développer un espace adapté à leur usage.

## LA DOMANIALITÉ

**L'espace public, par nature à l'usage de tous, doit être rattaché au domaine public de la commune, exception faite de certains espaces privés d'usage public. Cette appartenance lui confère un statut juridique qui lui assure une pérennité et une protection vis-à-vis des appropriations particulières. Les biens qui en font partie sont aussi divers que les voies, jardins publics, cimetières, espaces de stationnement, plages, etc., auxquels il faut rajouter les accessoires du domaine public : murs de soutènement, éclairage public, arbres...**

La détermination de ses limites ne relève pas des règles du droit commun privé. L'établissement des limites d'une propriété riveraine du domaine public est effectuée par la personne publique. Pour le domaine public routier, c'est l'alignement qui fixe les limites.



► Les fondements juridiques du domaine public et les règles qui s'appliquent sont assez complexes. Ils sont explicités dans un recueil de fiches publiées par le Cerema : *Gestion du domaine public routier*.

## FOCUS



#### Bénéficier d'un espace de transition entre chez soi et la rue

À l'origine, le revêtement uniforme de la chaussée en enrobé ne permettait aucune mise à distance de la voie ou appropriation des entrées par les riverains. La matérialisation d'une bande végétale, couplée avec la mise en place de matériaux autres que ceux de la voie (bandes de béton et pierres), ont permis à cette rue de transformer son image et son fonctionnement. Les riverains sont ainsi rassurés et préservés de la présence trop proche de la circulation.

## ► DES LIMITES ENTRE ESPACES PUBLIC ET PRIVÉ



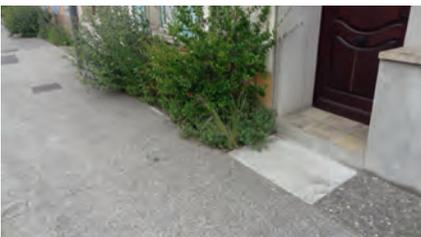
#### S'approprier ses pieds de façade et participer au paysage de la rue

Qu'ils soient entretenus par la collectivité ou les riverains, ces généreux parterres de fleurs sont favorables à un investissement et à une appropriation par les habitants, qui peuvent devenir acteurs de leur cadre de vie.



### Profiter d'espaces intermédiaires

Une autre forme de transition entre espaces public et privé est constituée par ces espaces tampons, publics ou privés, toujours appropriables par les habitants. En fonction de l'espace disponible, ils peuvent être plutôt restreints et bien marqués (en bas à gauche), ou plus larges et favorables à d'autres usages (promenade...) ou d'autres fonctions (gestion de l'eau...), comme pour ces opérations d'habitat individuel en haut.



### Identifier son entrée

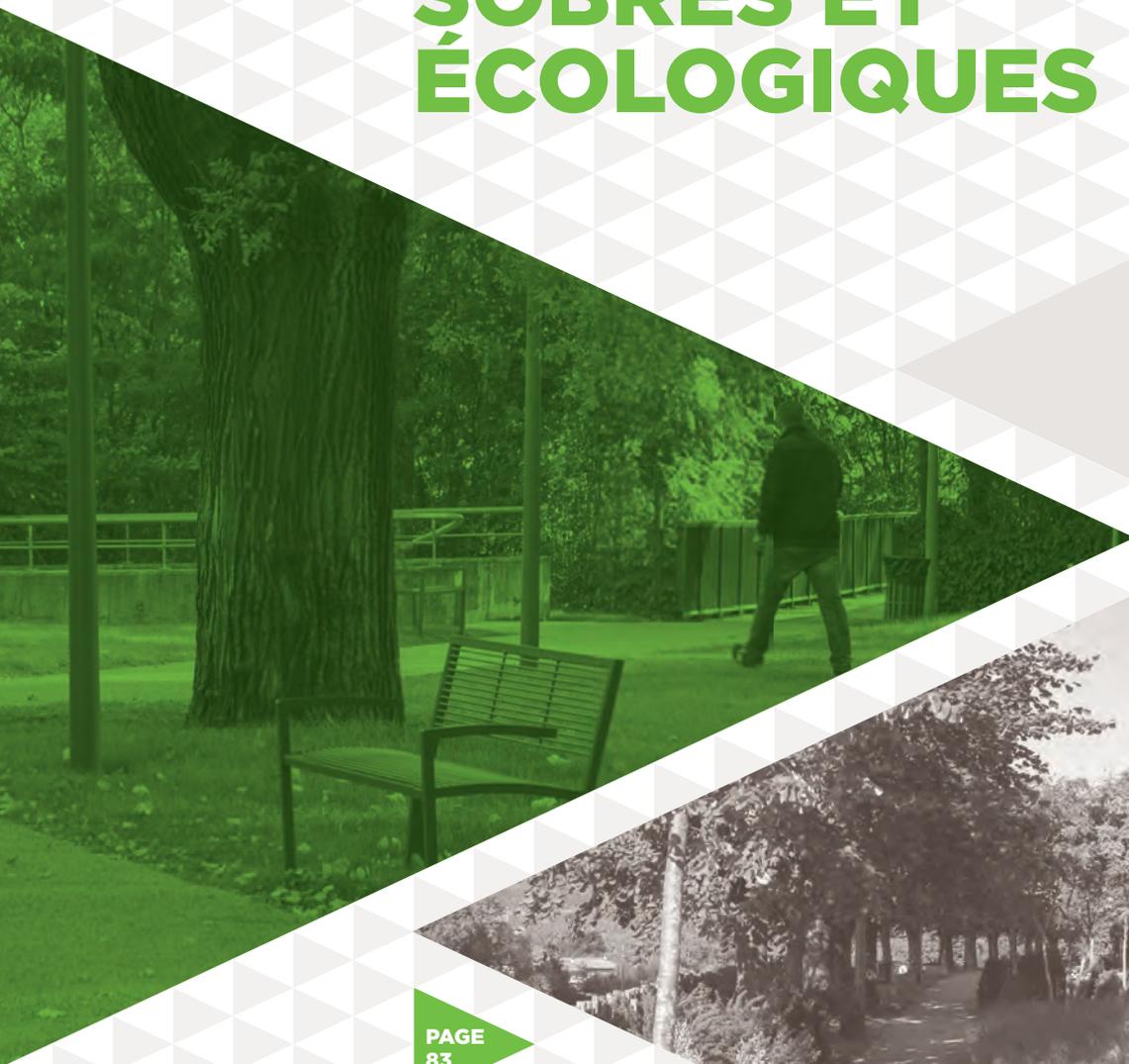
La numérotation des entrées par des bandes de béton sur ce trottoir permet un marquage singulier des seuils et un adressage pratique et ludique pour les visiteurs, livreurs, facteurs.

### Identifier son porche

L'entrée des habitations peut être matérialisée par un traitement spécifique, comme ici par ces plantations et ces pavés au droit des portails, ce qui permet de trouver un rythme dans l'aménagement de la voie et constitue une transition douce entre espace public et espace privé.

B4

# PROPOSER DES ESPACES SOBRES ET ÉCOLOGIQUES



PAGE  
83

DES ESPACES PUBLICS  
INTÉGRANT LA NATURE  
ET L'EAU

PAGE  
89

DES AMÉNAGEMENTS  
RUSTIQUES À FAIBLE IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL



**Pour les communes, les questions de rusticité, de robustesse, de sobriété, d'adaptation à l'intensité des pratiques (y compris lorsqu'elles sont faibles) et de coûts d'entretien se posent de manière prégnante, et sont peut-être à davantage anticiper.**

**Tirer parti au maximum des ambiances naturelles existantes et utiliser le végétal comme élément majeur de l'aménagement est un investissement peu coûteux, comparé à la mise en œuvre excessive de certains matériaux comme la pierre, le béton ou même l'enrobé.**

**Les habitants souhaitent de plus en plus avoir accès à des espaces de nature à proximité de chez eux. Le végétal est par ailleurs reconnu pour sa forte capacité à apporter un certain nombre de bienfaits (ombrage, qualité de l'air, gestion des eaux pluviales). Il peut également être un facteur d'amélioration du cadre de vie et de structuration de l'espace public.**

**Au-delà du végétal, les matériaux minéraux utilisés pour les revêtements de sol ou le mobilier peuvent avoir un impact environnemental plus ou moins fort lors de leur cycle de vie (y compris en termes d'empreinte carbone). Le choix de matériaux plus naturels, de provenance plus locale, permettra de limiter cet impact.**



## DES ESPACES PUBLICS INTÉGRANT LA NATURE ET L'EAU

La nature peut jouer un rôle structurant dans l'aménagement et participer au paysage du village, au même titre que le bâti ou les espaces plus minéraux. Elle peut s'exprimer sous différentes formes. Dans un espace vert, elle sera prépondérante mais elle peut également accompagner un cheminement au-delà d'un simple alignement d'arbres, border une rue ou un trottoir, investir une place ou un square. Toutes les strates - arbustives, herbacées et arborées - peuvent être mobilisées pour aménager et valoriser l'espace public selon les contextes. Les essences adaptées au sol et au climat sont à privilégier. Certains espaces à vocation très naturelle pourront faire l'objet d'un entretien *a minima*, quand d'autres à caractère plus ornemental pourront nécessiter un soin plus important. De plus, l'aménagement d'un espace public est aussi l'occasion de prendre en compte la gestion des eaux pluviales en favorisant le stockage et l'infiltration, par exemple par la mise en œuvre de noues ou de revêtements poreux. Les zones humides sont enfin des espaces spécifiques dont la préservation et la valorisation peuvent s'intégrer dans un projet d'aménagement ou de réaménagement.

**La nature s'invite dès l'entrée de ce parc communal pour offrir aux habitants un espace de respiration et un cadre agréable et fleuri.**



#### La nature à côté de chez soi

Dans ces deux environnements résidentiels peu denses, les espaces publics sont largement végétalisés et fleuris. Ils participent pour les riverains à la qualité de leur cadre de vie et à la structuration de l'espace.

## ► DE LA VÉGÉTATION DANS LES ESPACES PUBLICS



#### Profiter de la nature lors de ses déplacements

Des formes de végétation basses ou arbustives sont de plus en plus utilisées pour pallier ou accompagner les espaces plus minéraux. Sur ces trottoirs, la végétation est plus ou moins dense et libre. Elle permet à la fois de structurer l'espace, de mettre à distance les flux et de donner un caractère agréable aux lieux.



#### Gérer les eaux pluviales au sein des espaces publics

Le végétal peut permettre une gestion des eaux pluviales, illustrée à gauche par une noue au sein d'un quartier résidentiel, et à droite par un large fossé enherbé donnant un caractère paysager à cet aménagement. Effet de fraîcheur pour les habitants et perméabilité des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau sont ainsi combinés.



### Être entouré par la végétation lors d'une promenade

Sur ces photos, ces venelles et sentiers bordés d'arbustes proposent un cadre paysager agréable, une plus-value par rapport à un cheminement plus classique.



### Se garer et circuler dans un cadre végétalisé

À gauche, l'alignement d'arbres permet de bénéficier de places à l'ombre. Les pieds d'arbres plantés accentuent la présence de la nature. À droite, une végétation basse agrémenté le trottoir, complétée par les plantes grimpantes qui habillent le mur aveugle.



#### Profiter d'un cadre paysager au caractère champêtre en cœur de bourg

Dans le cas de trottoirs larges, les pieds d'arbres peuvent être végétalisés. Des plantes vivaces sont utilisées à gauche et des parterres fleuris à droite, conférant aux aménagements une qualité paysagère importante. La végétation peut également être présente aux abords des équipements publics, sur leur parvis ou directement au pied des façades, pour leur conférer un aspect moins austère et moins minéral.

## ► DE LA VÉGÉTATION DANS LES ESPACES PUBLICS



#### Bénéficier d'espaces verts de proximité

La mise en œuvre d'espaces verts de proximité peut être une manière de combiner des coûts d'investissement moindres (que pour des espaces très minéraux) avec le souhait de satisfaire les habitants. Un environnement boisé et végétal, aménagé simplement, permet de bénéficier d'un cadre reverdi, comme dans ces aménagements à gauche. La présence de l'eau peut également être un atout majeur, comme dans ce jardin en bas à droite.



## FOCUS

## LES MILIEUX HUMIDES, UN ESPACE DE BIEN-ÊTRE EN VILLE

Le parcours de l'eau apparaît comme une valeur fondamentale dans l'aménagement d'un quartier. Ainsi, mares, marais ou étangs peuvent structurer agréablement un espace public. La diversité paysagère des milieux humides fait leur force. Ils offrent aux habitants un espace de découverte des milieux aquatiques, un lieu calme, propice à la promenade et à la détente, tout en contribuant à la gestion des eaux pluviales. Intégrer les milieux humides dans l'aménagement, c'est également faire en sorte que l'espace public s'adapte à la présence de l'eau en respectant la topographie adaptée à son parcours et à l'irrigation naturelle de ces espaces.



### Une perspective paysagère apaisante depuis les habitations

L'ambiance reposante est marquée par la présence de la mare. Cette atmosphère varie en fonction des conditions climatiques et des saisons.



### Découverte des plaisirs de l'eau au pied des habitations

Créée en zone résidentielle, cette mare fait office de passage, mais également d'espace de loisir propice à la découverte de la nature par les jeunes enfants.



### Un aménagement s'intégrant naturellement dans l'espace

Le choix des essences végétales, ainsi que la sélection des matériaux naturels pour les platelages en bois, favorisent l'intégration des milieux humides dans l'espace public.



### ► *Milieux humides et aménagement urbain – dix expériences innovantes* Ouvrage publié par le Cerema en 2015

Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités prennent conscience de la diversité de services que peuvent rendre les milieux humides. La réhabilitation d'un milieu humide asséché en vue de la gestion des eaux pluviales, la création d'un parc urbain autour des milieux humides, sont autant de sujets développés dans l'ouvrage. Les projets sont décrits dans leur ensemble : contexte, gouvernance, modalités de mise en œuvre... L'accent est mis sur les points forts des projets et leur intégration réussie dans l'aménagement.



## DES AMÉNAGEMENTS RUSTIQUES À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Revêtements de sols, bancs, mâts d'éclairage, dispositifs anti-stationnement, marquage au sol, panneaux de signalisation... le choix de matériaux et de mobilier urbain répond à des critères multiples : réglementaire, économique, écologique, adaptation aux moyens de gestion. Les solutions standardisées et économiques, telles que l'utilisation systématique du béton ou de l'enrobé, ne se révèlent pas toujours opportunes. Les choix seront à opérer en fonction de la localisation, de la fréquence et des conditions d'utilisation de l'espace public, mais aussi des matériaux disponibles à proximité. La pierre pourra être utilisée pour certains revêtements dans un aménagement très passant et patrimonial, le sable stabilisé pour certains espaces de stationnement occasionnels ou placettes situés dans des endroits peu ventés, le bois pour du mobilier (bancs, mâts d'éclairage) ou des éléments de séparation (clôtures en ganivelles). Ces pistes sont à exploiter et à adapter aux contextes et aux spécificités de chaque commune.

**Le mobilier simple choisi dans le cadre de cet aménagement de voie répond à un enjeu de sobriété écologique, tout en étant pérenne et original, en ouvrant le champ des possibles en terme d'utilisation.**



#### **Le choix du sable stabilisé pour des espaces abrités**

Ici, dans des espaces protégés des vents dominants, un revêtement en sable stabilisé peut permettre d'éviter l'utilisation d'enrobé ou de béton qui mobilisent plus d'énergie lors de leur fabrication et sont moins perméables.

## ► DES MATÉRIAUX PLUS SOBRES



#### **Sélectionner des matériaux poreux et robustes pour des espaces de stationnement**

Les pavés enherbés, le sable stabilisé ou les gravillons peuvent favoriser l'infiltration des eaux pluviales, tout en étant suffisamment robustes pour ne pas être abîmés par les manœuvres fréquentes des véhicules, comme dans ces aires de parking.





#### Une barrière basse et discrète

Cette simple glissière en bois permet d'éviter l'intrusion de véhicules ou des piétons dans cette zone humide, tout en respectant l'esprit des lieux.



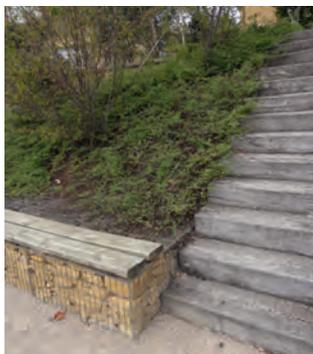
#### Une clôture ajourée

Ici, une clôture en bois permet de délimiter l'aire de jeux de manière simple et adaptée au contexte. Elle est facile à réparer et à démonter au besoin.



#### Une délimitation sobre

Des morceaux de bois judicieusement implantés permettent de marquer simplement l'espace de stationnement.



#### Des marches simples

En continuité avec le banc, ces marches sont en partie en bois, ce qui confère un caractère rustique et robuste à la montée d'escalier.



#### Des jeux pour enfants en bois

Les jeux pour enfants peuvent mobiliser des matériaux comme le bois, le gravier, les copeaux de bois, qui sont autant d'alternatives au sol souple des aires de jeux standards.



#### Des bancs et tables rustiques

Dans cet aménagement, les bancs et table de pique-nique sont en bois non traité et s'intègrent simplement à cet espace vert.







**L'intérêt d'aménager des espaces publics de qualité, utiles et agréables, a été démontré dans les chapitres précédents au travers de nombreuses illustrations. Les opérations présentées offrent des réponses à de multiples questions : comment rendre les espaces publics accessibles aux PMR<sup>3</sup> tout en prenant en compte le patrimoine et le cadre de vie, comment inciter les voitures à ralentir en accordant plus d'espace à la nature et aux piétons ou encore comment créer une place pour les commerces de proximité tout en intégrant le stationnement ?**

**Pour envisager l'ensemble de ces aspects dans une opération d'aménagement, il appartiendra aux élus d'associer les habitants et de travailler avec différents intervenants, afin d'aboutir à un projet qui dépasse les solutions banales et les logiques opportunistes.**

**Dans l'idéal, il faut se donner le temps de la réflexion : s'inscrire dans la stratégie de développement et d'aménagement définie dans les documents de planification (Scot<sup>4</sup>, Plu<sup>5</sup>, plans de paysage s'ils existent) et proposer une vision à long terme, adaptée aux usages et aux moyens humains et financiers de la collectivité. Pour faire face à des impératifs à court terme, les interventions ponctuelles (aménagement de petite échelle, opérations liées à la réfection des réseaux...), conservent cependant toute leur pertinence, mais gagnent à s'inscrire dans un schéma cohérent et global.**

**Dans tous les cas, prendre le temps et se donner les moyens de la réflexion, anticiper les questions de coûts, de gestion et d'entretien, permettront d'aboutir à une solution partagée et inscrite dans la durée.**

3. Personnes à mobilité réduite

4. Schéma de cohérence territoriale

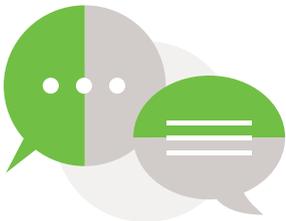
5. Plan local d'urbanisme

# LE DÉROULEMENT DU PROJET

Quelle que soit l'importance de l'aménagement, la réalisation de l'opération doit pouvoir s'inscrire dans un processus de projet, une démarche réfléchie, organisée en plusieurs étapes pas toujours linéaires. Les élus auront à mobiliser les usagers concernés, à réunir les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une ingénierie adaptée, en identifiant et en s'appuyant sur une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet.

## Concertation

**Associer les habitants et les usagers aux différentes étapes du processus est une dimension essentielle de la démarche de projet, qui permettra à la fois de l'enrichir et de l'adapter aux besoins et favorisera une meilleure appropriation de l'aménagement par ses usagers. Si la concertation est consacrée par de nombreux textes réglementaires, ses modalités de mise en œuvre ne font pas l'objet d'un encadrement précis ; elles relèvent donc d'une volonté politique.**



## Organiser et fédérer les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et les partenaires

Un projet d'aménagement ou de réaménagement d'espace public implique plusieurs acteurs, notamment techniques, comme les concessionnaires de réseaux ou les maîtres d'ouvrage connexes (bâtiment, voirie, aménageur), qui seront de préférence associés le plus en amont possible.

Tous ces acteurs participent à l'identification des enjeux et au suivi du processus de conception, en lien avec l'ingénierie mobilisée. Ils cherchent à répondre à des questions très concrètes relatives aux usages attendus, aux besoins des habitants, aux contraintes techniques, aux atouts et aux singularités à intégrer pour enrichir le projet.

Selon les types d'espaces et la répartition des compétences, les acteurs de la maîtrise d'ouvrage peuvent mettre en place des instances de pilotage et de suivi du projet. La collectivité peut s'entourer de nombreux partenaires locaux comme les CAUE, les DDT<sup>6</sup> ou les PNR<sup>7</sup> le cas échéant, dont l'expérience constitue un soutien précieux et enrichit les réflexions.

La mobilisation des acteurs locaux, la recherche de financements, les arbitrages entre des logiques parfois contradictoires, font partie du processus de projet et relèvent de l'engagement des élus, donc de la maîtrise d'ouvrage.

6. Directions départementales des territoires

7. Parcs naturels régionaux

*La maîtrise d'ouvrage désigne un chef de projet, définit le programme, fixe le niveau d'exigence, les besoins et assume la responsabilité de l'opération : la commune peut être maître d'ouvrage d'une opération d'espace public ou l'intercommunalité si elle existe (et en possède les compétences) ou encore le département pour certaines voies.*



## Identifier et mobiliser la maîtrise d'œuvre

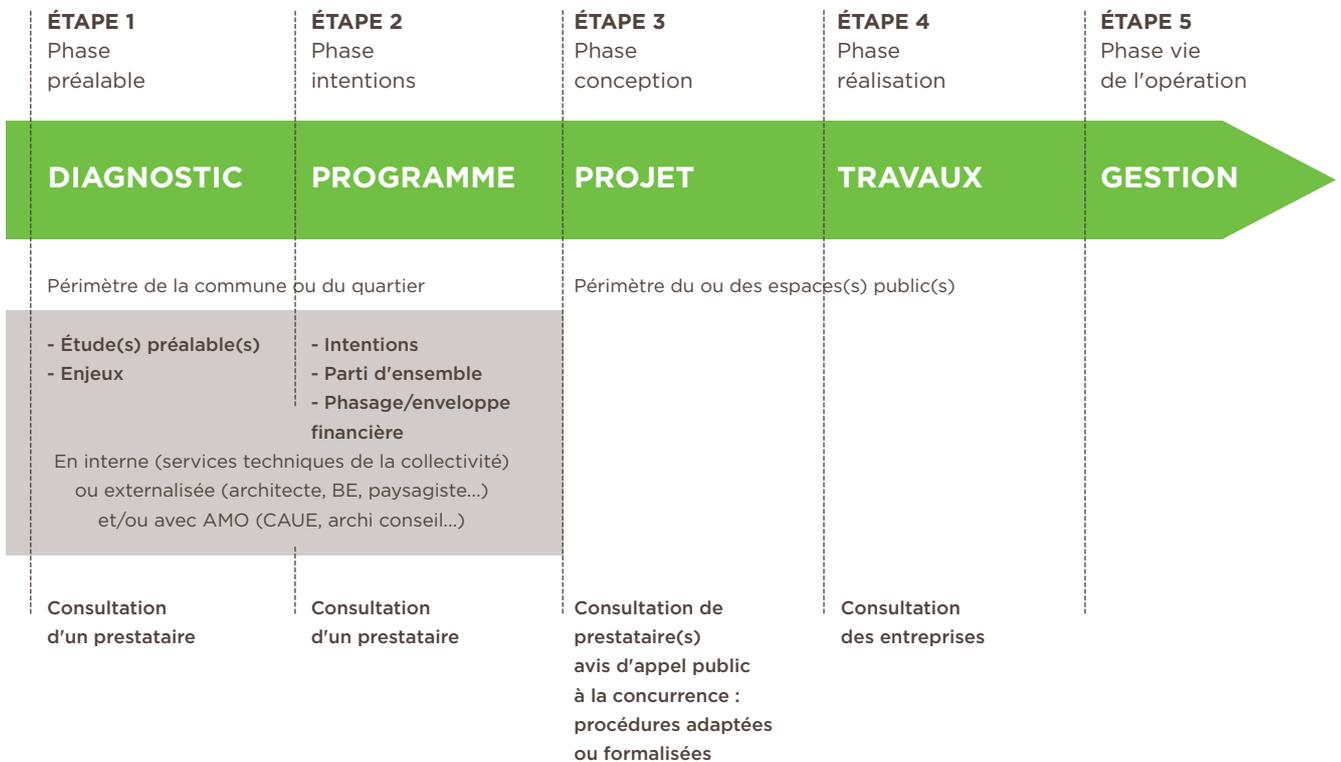
La définition du parti d'aménagement, fil conducteur de l'opération, impose à la maîtrise d'ouvrage de réunir un ensemble de compétences adaptées au projet : architecture, urbanisme, paysage, ingénierie... au sein d'une équipe maîtrise d'œuvre. Le choix de cette équipe est essentiel à la réalisation d'un projet qui saura prendre en compte l'ensemble des enjeux identifiés. De la conception au suivi des travaux, une réflexion d'ensemble associant une diversité d'acteurs permettra d'aboutir à un projet d'espace public réussi, qui récoltera les faveurs des usagers comme des commanditaires, sur la durée.

*La maîtrise d'œuvre est le (ou les) professionnel(s) en charge de la conception du projet d'aménagement. Elle est missionnée par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une mise en concurrence à adapter au budget de l'opération dans le respect de la loi MOP (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique).*



## Concevoir dans le temps un projet d'espace public

Qu'il soit issu de réflexions globales ou d'une opportunité, le processus de conception d'un espace public s'intègre dans une démarche de projet inscrite dans la durée. Les impératifs de court et long termes peuvent être conciliés selon les opérations.



IMPLICATION DE LA MO ET CONCERTATION DES PARTENAIRES ET DE LA POPULATION

Des étapes clés pour un projet d'espace public



## Réfléchir à la bonne échelle

Souvent, il est nécessaire de réfléchir en amont du projet d'aménagement sur un périmètre élargi, afin d'avoir une vision à plus long terme et d'inclure des enjeux qui dépassent le problème technique immédiat. Un diagnostic à l'échelle d'un quartier ou une étude urbaine sur la requalification d'un centre-bourg constituent des approches à une échelle élargie qui peuvent parfois permettre d'anticiper d'autres problématiques pas toujours identifiées au départ.



### D'un projet ponctuel au schéma directeur : des échelles complémentaires

La requalification d'une voie en cœur de bourg (à gauche) peut être l'occasion de définir des orientations d'aménagement pour les projets à venir. Ces orientations peuvent être capitalisées sous la forme de schémas directeurs d'aménagement (à droite).



► Les ouvrages de l'AMF *Le maire et l'ingénierie* et de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques *Les espaces publics urbains* détaillent les rôles des différents acteurs opérationnels et les étapes clés de la démarche de projet pour une opération d'aménagement d'espace public (en téléchargement gratuit).

## FOCUS

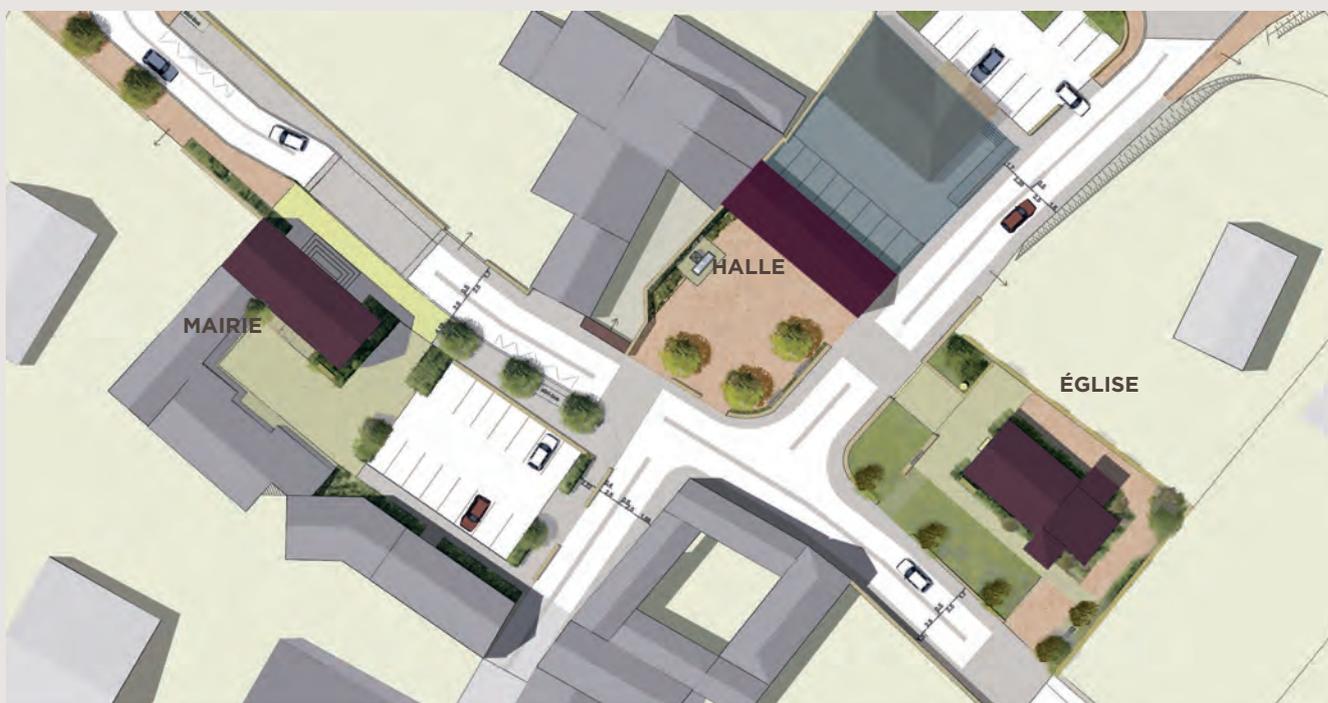
## L'EXEMPLE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG D'AMBÉRIEUX D'AZERGUES (69)

À travers l'exemple du projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg d'Ambérieux d'Azergues, il est plus facile de comprendre et d'appréhender les acteurs et le processus de projet. Il s'agit aussi et surtout d'illustrer comment les différents enjeux de valorisation de l'identité de la commune, de reconstruction du cadre de vie, de structuration de l'espace public et de valorisation de l'environnement, qui avaient été abordés distinctement jusque-là, sont mis en œuvre dans une logique ensemble du projet.



### FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- ▶ Ambérieux d'Azergues, 545 habitants
- ▶ Maître d'ouvrage (MO) : commune d'Ambérieux d'Azergues (espaces publics) + communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (voirie)
- ▶ Maîtrise d'œuvre (MOE) : A. Barthomeuf / Urban Studio, Cap Vert Ingénierie
- ▶ Surface : 0,7 ha
- ▶ Coût MOE : 68 000 € HT
- ▶ Montant travaux : 710 000 € HT dont :
  - Espaces publics (maîtrise d'œuvre complète) : 519 000 € HT
  - Voirie (maîtrise d'œuvre partielle ESQ - AVP) : 191 000 € HT
- ▶ Total (MOE + travaux) : 778 000 € HT
- ▶ Études et réalisation : 2009-2011



Plan masse : aménagement du centre d'Ambérieux d'Azergues

**Avant-après**

De la démolition d'une halle au projet de reconstitution d'une centralité dans un petit centre-bourg.



Le projet d'aménagement d'Ambérieux d'Azergues, *via* la combinaison des besoins et des volontés des habitants et des élus de la commune et de la communauté de communes (MO), accompagnés dans leurs réflexions par le travail du concepteur (MOE), a abouti à l'aménagement d'un espace public convivial et adapté au contexte de cette commune. Le projet prend en compte différents enjeux. Il permet de :



► **valoriser l'identité du territoire à travers :**

- la mise en valeur du patrimoine local : la valorisation de l'église, la construction d'une halle à partir d'éléments issus de la démolition d'une ancienne grange, le déplacement et la remise en valeur de la fontaine à partir d'une ancienne pompe à eau du bourg... ;
- le choix des matériaux réutilisés et adaptés au contexte : les bordures, les assises ou les dispositifs anti-stationnement sont en pierre de Lucenay. Des pierres dorées issues de la démolition de la grange sont également réutilisées afin d'assurer une continuité et une homogénéité de l'aménagement.



► **redonner aux habitants un cadre de vie agréable avec :**

- une ambiance de village qui incite à la déambulation et au repos : présence de mobilier urbain : bancs, éclairage doux, plantations... ;
- une centralité retrouvée autour de l'église et de nouveaux éléments de polarité (buvette et four à pain), un arrêt de car préservé comme support d'animation et de qualité de service, des places de stationnement conservées de manière intégrée au projet avec un traitement qualitatif : plantations, murets, éclairage...



► **proposer une composition de l'espace claire et sécurisée par :**

- des sous-espaces qui structurent le site en distinguant des espaces dédiés aux piétons et d'autres aux automobilistes et autres usagers plus mixtes ;
- une souplesse d'utilisation lors d'événements ponctuels : placette en stabilisé devant une halle polyvalente, trottoirs abaissés sans bordure...



► **préserver et valoriser l'environnement à travers :**

- une végétation adaptée à l'échelle du site : tapis de pelouse sur le parvis de l'église et plantations basses à proximité, arbres d'alignement le long des voies... ;
- l'utilisation de matériaux et de mobilier urbain sobres qui restent discrets et passent les modes : pierres locales, bois...

Ainsi l'ensemble des enjeux liés à l'aménagement d'un espace public de centre-bourg ont-ils été respectés dans ce projet, non pas l'un après l'autre, mais d'une manière globale et cohérente, permettant à l'espace public de prendre tout son sens et d'offrir aux habitants un lieu adapté à leurs usages. Une dynamique de place de village, de centralité, a remplacé un parking peu avenant et très encombré et fait place à un cadre de vie agréable et convivial pour les habitants. La confiance et la ténacité du maire, conjuguées à l'ingéniosité des concepteurs, ont permis aux habitants de retrouver cette animation tout en préservant l'identité et les éléments patrimoniaux de la commune.

# DES ÉLÉMENTS DE REPÈRE SUR LES COÛTS

Différentes dépenses sont à prévoir pour la mise en œuvre d'un projet d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public. Ces dépenses oscillent entre quelques milliers d'euros à dix ou cent fois plus en fonction de la taille du projet, mais aussi du contexte et des choix de conception. Dans une approche très schématique par ratios, elles peuvent être réparties, en trois catégories qui ne sont pas dans les faits complètement étanches. À ces coûts de travaux s'ajoutent les coûts d'ingénierie, ainsi que les futurs coûts de gestion et d'entretien que l'on peut anticiper dans une approche en coût global.

## **Le coût global : des coûts de fonctionnement à intégrer dès l'amont**

La notion de « coût global » recouvre les dépenses effectuées en amont du projet (ingénierie, études, foncier, etc.), mais également celles qui interviennent en aval, notamment les coûts de gestion et les potentielles compensations liées à la préservation de l'environnement. Dans une optique à long terme, penser les coûts du projet d'espace public au-delà du seul investissement peut permettre de diminuer ceux supportés par la collectivité sur la durée.

## **Les coûts des travaux : des montants variables au regard du contexte**

Le coût d'un aménagement d'espace public est très variable. Les ordres de grandeur courants oscillent de 40 à plus de 200 € HT/m<sup>2</sup>. Il pourra ainsi atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'aménagement d'une esplanade, ou pour la réfection de quelques rues de cœur de bourg. Ce coût dépendra de nombreux paramètres : superficie, dénivelé, situation pré-existante (aménagement existant conservé ou non, type de sol existant, réseaux à reprendre ou conservés), site patrimonial ou non... Au-delà du contexte, les caractéristiques de l'aménagement lui-même vont induire des différences de coûts (matériaux, mobilier urbain). Trois fourchettes de ratios sont abordées ci-après.

## **Les coûts d'ingénierie : un surcoût minime au regard du gain qualitatif pour le projet**

Aux coûts d'investissement s'ajouteront les coûts d'ingénierie, variables en fonction du montant et de la complexité des travaux. Il ne devront pas être négligés. En effet, une bonne démarche de conception permet d'éviter des surcoûts d'aménagement et de fonctionnement. Tirer parti de la topographie du terrain, limiter le mobilier « défensif » (potelets, barrières), privilégier les aménagements sobres dans certains contextes, peuvent permettre d'économiser des coûts tout en augmentant la « valeur » de l'aménagement (intégration paysagère, prise en compte du patrimoine et de l'environnement, cadre de vie...).



## Les aménagements frugaux : 40 à 100 €/m<sup>2</sup>

Dans certaines situations, un aménagement *a minima*, s'appuyant sur le « déjà là » et le contexte existant, peut permettre la réalisation d'un espace public à moindre coût. C'est le cas lorsque les usages sont peu intenses, dans des secteurs très ruraux ou peu fréquentés.

Ces aménagements partagent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ▶ densité construite faible
- ▶ valorisation de l'existant (arbres et végétation conservés)
- ▶ peu de surface minéralisée et grande présence du végétal
- ▶ utilisation de matériaux peu coûteux comme le stabilisé pour le sol
- ▶ réutilisation ou recyclage de matériaux existants
- ▶ pas ou peu de reprises de réseaux



**Des matériaux ou des végétaux peu coûteux dans les espaces publics fréquentés modérément**

**Des matériaux du site recyclés ou réutilisés pour éviter les surcoûts**



## Les aménagements courants : 100 à 200 €/m<sup>2</sup>

Dans la plupart des cas, les aménagements classiques sont traités avec des matériaux courants, mis en œuvre simplement et adaptés au contexte et aux usages, ce qui permet de rester dans des montants de travaux médians. Dans certains cas, l'association au sein d'une même opération d'espaces traités sobrement avec d'autres traités de manière plus exigeante peut également permettre de conjuguer économies et qualité d'usage. Certaines contraintes externes peuvent enfin provoquer des surcoûts sur un aménagement volontairement conçu comme frugal par un concepteur : reprise de réseaux, traitement de terres polluées...



**Dans une opération courante, une mise en valeur d'une partie de l'aménagement par des matériaux spécifiques ou plus coûteux.**

**Des revêtements classiques, du mobilier sobre, des secteurs végétalisés pour des coûts d'aménagement médians**



## Les aménagements plus exigeants : 200 €/m<sup>2</sup> et plus

Certains contextes spécifiques nécessiteront des aménagements coûteux. Les espaces publics structurants très fréquentés, les espaces touristiques ou ceux sur lesquels on souhaite créer une certaine « valeur » patrimoniale vont souvent induire un investissement plus conséquent. Dans ce type d'aménagement, les coûts peuvent dépasser 200 €/m<sup>2</sup> TTC.

Ces aménagements impliquent souvent une ou plusieurs de ces particularités :

- ▶ phase de chantier délicate (densité du tissu, respect du patrimoine)
- ▶ démolition des aménagements existants si nécessaire
- ▶ reprise des réseaux complexes
- ▶ matériaux coûteux dans des secteurs patrimoniaux et parfois classés
- ▶ matériaux et aménagements coûteux adaptés à une intensité d'usage
- ▶ mobilier urbain et signalétique spécifiques parfois sur mesure
- ▶ fouilles archéologiques
- ▶ contraintes topographiques (déblais, remblais, terrassement...)



**Des coûts parfois élevés en lien avec  
des contextes patrimoniaux particuliers**

**Des surcoûts justifiés pour des aménagements  
de centre-ville très fréquentés**

# UNE GESTION ÉCONOME ET DURABLE

En proposant des aménagements sobres et pérennes, la collectivité anticipe les problématiques ultérieures de gestion. Le concepteur du projet, tout comme le commanditaire, ont intérêt à être attentifs au choix des matériaux, à privilégier des teintes neutres et peu salissantes, à préférer des végétaux résistants et du mobilier urbain robuste. Les « beaux » espaces ne sont pas forcément coûteux, comme en témoignent les illustrations d'aménagement présentées dans les parties précédentes. Autant que possible, le projet doit pouvoir faciliter les interventions ultérieures (reprise et réalisation de tranchées pour les réseaux par les concessionnaires, entretien des plantations...), qui sont souvent nécessaires. Ces interventions sont toutefois gérables si les choix des matériaux et leur mise en œuvre ont été réfléchis au préalable.



## La gestion de la voirie et des espaces minéraux

La gestion des espaces minéraux ou de la voirie peut sembler à première vue moins chronophage et moins coûteuse que celle des espaces verts. Pour cela, elle doit être anticipée. À court terme, grâce au choix de matériaux sobres qui demandent peu d'entretien, et de revêtements adaptés. À plus long terme, en prévoyant une relocalisation des réseaux, ainsi qu'un choix de revêtement, qui faciliteront l'accès des concessionnaires lors des travaux d'entretien.



### Un traitement des trottoirs par des matériaux sobres et robustes

La gestion ultérieure a été prise en compte dès la conception grâce à un mobilier urbain robuste et un nombre restreint de matériaux faciles à entretenir. Les espaces sont simples et accessibles, garants d'une exploitation économe en ressources (humaines et financières).



### Une bande en pavés le long de la façade ou de la clôture pour faciliter les interventions sur les réseaux

Une bande technique longeant les façades, avec des pierres de plus petites dimensions, facilite les interventions ultérieures des concessionnaires qui n'ont pas besoin de dénaturer le calepinage de ce trottoir.



## La gestion des espaces végétalisés

La gestion des espaces verts ou de nature peut être perçue comme une contrainte par les maîtres d'ouvrage, dont la préoccupation est de ne pas mobiliser de personnel supplémentaire au quotidien. Ces espaces offrent pourtant une plus-value en termes de qualité du cadre de vie et de l'environnement, qui justifie un minimum d'investissements. Le choix d'essences végétales adaptées au contexte local (climat, température, sols...) et une gestion économe en moyens humains permettent aussi de lever les craintes des collectivités quant aux coûts d'entretien et de gestion, et encouragent la réalisation d'espaces verts plus nombreux dans les espaces publics.

La gestion différenciée des espaces plantés consiste à adapter leurs modalités d'entretien à leur spécificité dans une optique de réduction des coûts et de préservation de l'environnement. Certains espaces à vocation très naturelle feront l'objet d'un entretien minimal, quand d'autres à caractère ornemental pourront avoir besoin d'un soin plus important. Cette modalité de gestion peut s'accompagner également d'un objectif de limitation, voire de suppression, des produits chimiques (pesticide et engrais notamment) qui implique un changement dans les modes de faire, en particulier dans les types de plantations réalisées.



### Un entretien plus naturel des espaces verts

La fauche est souvent le signe de l'entretien d'une pelouse. Certains espaces pourront faire l'objet de tontes plus fréquentes que d'autres. Ici, on voit en bas à gauche que les bords des chemins sont fauchés sur un mètre, quand d'autres espaces laissent place à une prairie fleurie permettant de développer la présence de la nature et la préservation de la biodiversité.





# ÉQUIPE MOBILISÉE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OUVRAGE ET REMERCIEMENTS

## ► Coordination et équipe de rédaction

Cet ouvrage est une œuvre collective, issue d'une réflexion menée en interne au sein des départements Urbanisme-Habitat et Voirie-Espace public du Cerema Territoires et ville, engagée sur l'impulsion de Jean-Claude Gallety, délégué du directeur aux collectivités territoriales, avec l'appui de Benoît Walckenaer, directeur-adjoint du Cerema Territoires et ville. La réalisation de cette publication a été menée en régie par le Cerema Territoires et ville dans le cadre d'un groupe de travail mobilisé sur les questions d'espace public du quotidien dans les petites et moyennes communes. Cet ouvrage est en partie le fruit des réflexions collectives issues des séances de travail réalisées entre les deux départements Urbanisme-Habitat et Voirie-Espace public.

La coordination de cet ouvrage, le suivi des missions externalisées d'édition et de photographie ainsi que du partenariat ont été assurés par **Anne Vial**, chef de projets quartiers durables au Cerema Territoires et ville. La rédaction de l'ensemble de l'ouvrage, sa structuration, les choix de mise en page, la sélection des opérations mises en valeur, la hiérarchisation des informations et les principes de composition ont été réalisés par **Anne Vial** et **Cyril Pouvesle**, chefs de projets quartiers durables au Cerema Territoires et ville.

**Laure Der Madirossian**, chef du groupe Projets d'aménagement et Connaissance des territoires au Cerema Territoires et ville, a conduit le pilotage de cette équipe projet, l'animation du partenariat auprès de l'AMF, les liens avec le département Voirie-Espace public.

Certains focus thématiques de l'ouvrage ont été rédigés par Marion Ailloud, Cédric Boussuge, Lucie Bruyère, Jean-Luc Reynaud et Muriel Saulais, respectivement chefs de projets et de mission au département Voirie-Espace public ou au département Environnement du Cerema Territoires et ville.

## ► Partenariat et comité de pilotage de l'étude

L'Association des maires de France (AMF), partenaire de cette publication, a permis de mieux cibler les messages et la tonalité de l'ouvrage à destination des élus des petites et moyennes communes.

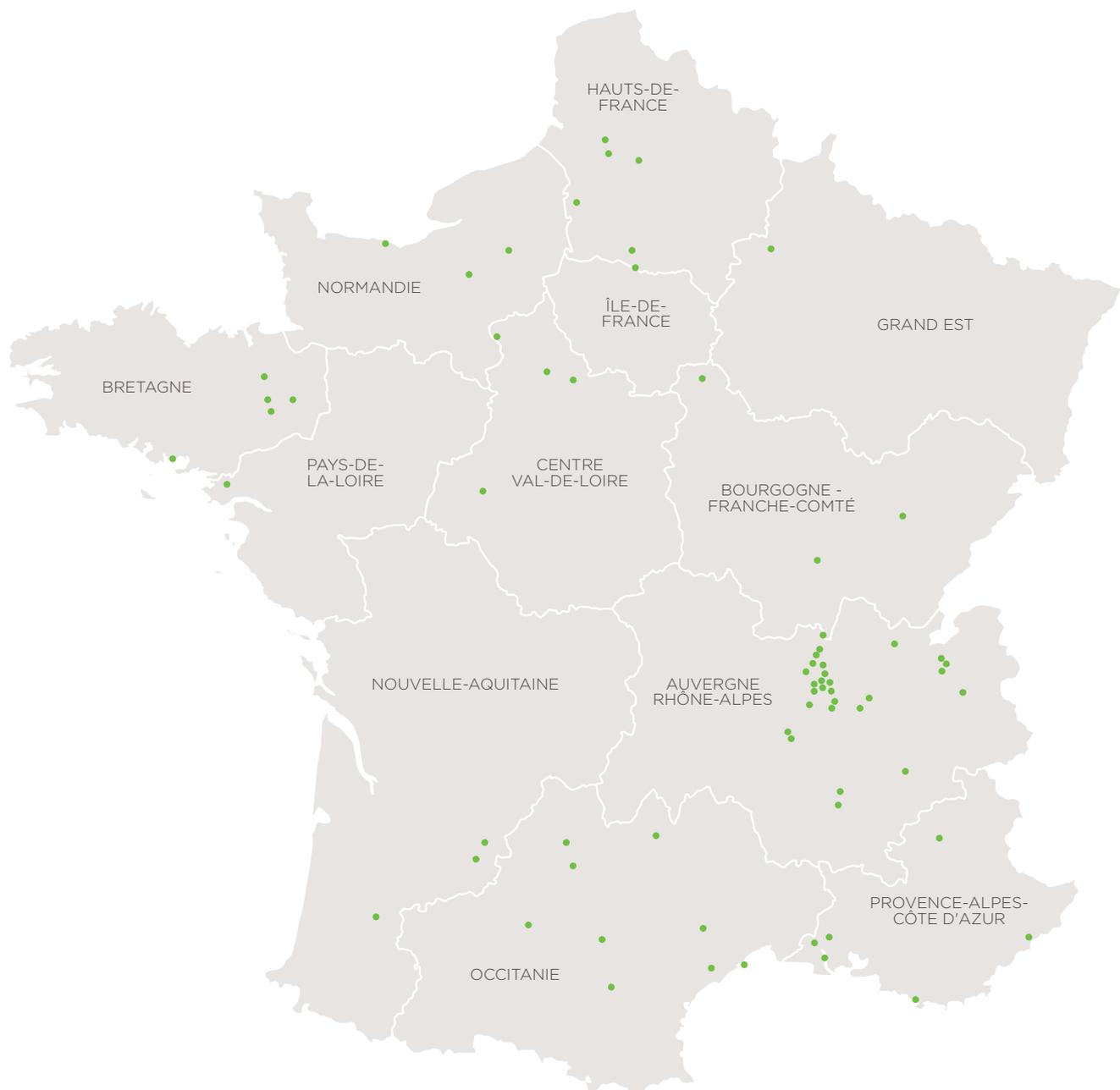
**Florence Masson** du département Ville Urbanisme Habitat et **Sylvain Bellion**, responsable du département Ville Urbanisme Habitat, ont été les interlocuteurs privilégiés du Cerema lors des comités de pilotage. Ils ont réalisé une relecture attentive de l'ouvrage. Nous remercions également les élus qui ont été mobilisés aux côtés de l'équipe de l'AMF pour cette relecture.

Quatre comités de pilotage (mars 2015, juin 2015 décembre 2015 et avril 2016) ont rassemblé l'équipe du Cerema en charge de l'ouvrage et les représentants de l'AMF. Ils ont permis d'échanger sur l'avancement de l'étude et sur ses principales orientations.

La commission Urbanisme Aménagement Habitat de l'AMF qui s'est réunie en juin 2015, en présence d'une vingtaine d'élus et présidée par Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour, a également été une opportunité pour l'équipe de présenter les objectifs et les contenus de l'étude. Les échanges et les réactions des élus en séance ont été riches d'enseignements. Ils ont permis d'ajuster au mieux les messages et le format pédagogique afin qu'ils répondent au plus près aux préoccupations des élus.



# LISTE DES AMÉNAGEMENTS



## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### AIN

► **Brion** *BE Claire Bonneton* p.54, 59, 88

### DRÔME

► **Bourg-lès-Valence** *Agence APS* p.47, 59  
 ► **Étoile-sur-Rhône** *Atelier Sites* p.19, 29, 64, 76, 86, 105

### HAUTE-SAVOIE

► **Allonzier-la-Caille** *Willem den Hengst et Associés* p.64, 107  
 ► **Cruseilles** *Illex* p.17, 53, 58, 66, 103, 106  
 ► **Cuvat** *Laurent Daune* p.17, 66, 76, 86  
 ► **Marlens** *Points de Vues-Paysages* p.44

### ISÈRE

► **Claix** *Ingerop+Square paysages* p.64  
 ► **Crémieu** p.34  
 ► **La Verpillière** *Alp'Etudes* p.21, 62, 69, 105

### LOIRE

► **Le Chambon-Feugerolles** p.59, 84  
 ► **Roche-la-Molière** p.50, 55

### RHÔNE

► **Ambérieux d'Azergues** *Urban Studio* p.32, 35, 37, 39, 51, 73, 90, 100, 101  
 ► **Champagne-au-Mont-d'Or** *Atelier Sites* p.15, 45, 51  
 ► **Dommartin** p.19, 50, 51, 54  
 ► **Feyzin** *Passagers des Villes* p.17, 21, 30, 39, 90, 103  
 ► **Juliénas** *Agence de paysage Menard* p.17, 28, 73, 85, 90  
 ► **L'Arbresle** *Atelier du Bocal+Strates* p.47, 72

► **La Tour-de-Salvagny**  
agence APS+Tectoniques  
p.51, 59

► **Limonest Urban**  
Studio p.15, 50

► **Lozanne JNC**  
Agence Sud p.72

► **Odenas Obras** p.30, 56, 91

► **Rivolet Interland** p.29

► **Saint-Lager Obras** p.46

► **Saint-Martin-en-Haut** p.45, 46, 85

► **Saint-Pierre-La-Palud**  
Atelier LD Didier  
Larue p.29, 45

► **Saint-Vérand**  
Agence de paysage  
Menard p.28, 91

► **Sérézin-du-Rhône**  
Suchail p.30, 46, 50, 55

► **Villefranche-sur-Saône Ilex** p.44

## BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

### JURA

► **Sermange Agence**  
Territoires p.26, 46, 105

### SAÔNE-ET-LOIRE

► **Saint-Léger-sur-Dheune**  
I. Senechal-Chevalier  
et E. Auclair + Agence  
Vincent Pruvost p.118

### YONNE

► **La Chapelle-sur-Oreuse Cambium 17**  
+ Iris Conseil p.73

## BRETAGNE

### ILLE-ET-VILAINE

► **Hédé-Bazouges**  
Bernard Menguy+  
Georges le Guarzic p.86

► **Saint-Jacques-de-la-Lande** Atelier de paysages  
Bruel-Delmar p.87

► **Servon-sur-Vilaine**  
Atelier JAM p.79

► **Vezin-le-Coquet** p.79, 87

### MORBIHAN

► **Ploeren DDEA 56**  
Yan Le Gal Consultants  
p.69, 90

## CENTRE VAL-DE-LOIRE

### EURE-ET-LOIRE

► **Dammarie Feuille**  
à feuille p.17, 58

► **Fresnay-l'Évêque Atelier**  
Frédérique Garnier p.51

► **La Ferté-Vidame HYL et**  
À Ciel Ouvert p.17, 35, 38, 53

### INDRE-ET-LOIRE

► **Saint-Pierre-des-Corps** p.51

## GRAND EST

### MARNE

► **Witry-lès-Reims**  
Atelier Ville et Paysage p.46

## HAUTS-DE-FRANCE

### OISE

► **Feuquières Kova I +**  
Aménager le Territoire p.19

► **Orry-la-ville Atelier 15**  
p.72, 85

► **Verneuil-en-Halatte**  
Site et Concept + SA  
Paysage p.67, 79, 85

### SOMME

► **Bernaville Traverse**  
+ À Ciel Ouvert p.72,  
78, 86, 104, 107

► **Ribemont-sur-Ancre**  
À Ciel Ouvert + Alain Marty  
p.21, 66, 78, 79, 84, 104, 106

► **Vignacourt (rue)**  
Traverse p.21, 84, 86, 107

► **Vignacourt (jardin) À Ciel**  
Ouvert p.82, 85, 91, 107

## NORMANDIE

### CALVADOS

► **Saint-Aubin-sur-Mer**  
Services techniques  
en régie p.69

### EURE

► **Bernay Arc en terre** p.31

### SEINE-MARITIME

► **Saint-Pierre-lès-Elbeuf**  
Arc en terre p.14, 48

## NOUVELLE-AQUITAINE

### LANDES

► **Mont-de-Marsan**  
Exit paysagistes p.31, 55, 105

### LOT-ET-GARONNE

► **Montflanquin**  
Nechtan architecte +  
Philippe Millasseau +  
Hélène Sirieys p.34, 103

► **Pujols Atelier du paysage**  
+ Hélène Sirieys p.29, 67, 76

## OCCITANIE

### AUDE

► **Alzonne Etudes Conseils**  
Environnement Paysage,  
Catherine Espiasse p.87

### AVEYRON

► **Le Cayrol**  
Christophe Bois p.38

### HÉRAULT

► **Pégairolles-de-l'Escalette**  
p.34, 103

► **Pézenas**  
Gilles Amphoux,  
Laurent Beauzédat -  
Paysagistes p.21, 68

► **Vic-la-Gardirole**  
Atelier Sites p.14, 53, 54, 70

### LOT

► **Beauregard**  
Atelier Palimpseste  
Guillaume Laizé p.19, 36,  
37, 38, 39, 74, 76, 78, 79

► **Sauliac-sur-Célé**  
Atelier Palimpseste  
Guillaume Laizé p.31, 39, 104

### TARN-ET-GARONNE

► **Grisolles d'une Ville**  
à l'Autre + J. Favaron  
p.14, 19, 47, 65, 79, 84, 104

► **Grisolles (gare)**  
Torres Borredon + J. Michel  
Sagols p.21, 59, 90

### TARN

► **Lautrec**  
Agence Urbane p.84

## PAYS-DE-LA-LOIRE

### LOIRE-ATLANTIQUE

► **La Chapelle-des-Marais**  
Ronan Désormeaux  
+Joël Gimbert p.42, 91

## PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

### ALPES-MARITIMES

► **Vence** p.44, 52

### BOUCHES-DU-RHÔNE

► **Arles** p.15

► **Maussane-les-Alpilles** p.15, 30

► **Mas Thibert** p.31

### HAUTES-ALPES

► **Gap Services techniques**  
en régie p.52

### VAR

► **Le Beausset Agence**  
Jérôme Siame + Atelier  
Xavier Bohl p.29, 44

# CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

## EN COUVERTURE

© David Desaleux

2

© David Desaleux

4

© David Desaleux

14

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© Arc en Terre

Paysagistes concepteurs

15

© David Desaleux

17

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© David Desaleux

19

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

20

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

21

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© David Desaleux

26

© CEREMA et auteurs

28

© CEREMA et auteurs

© E.P.Menard

paysagiste

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

29

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© CAUE 47

© CEREMA et auteurs

30

© David Desaleux

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

31

© CAUE 46

© David Desaleux

© CAUE 40

© Arc en Terre

Paysagistes concepteurs

32

© David Desaleux

34

© David Desaleux

© David Desaleux

© David Desaleux

© CAUE 47

35

© CEREMA et auteurs

© Urban Studio

© Urban Studio

© Eric SAILLET

© Eric SAILLET

36

© Atelier Palimpseste

© CEREMA et auteurs

© Atelier Palimpseste

© CEREMA et auteurs

37

© CEREMA et auteurs

© Urban Studio

© Urban Studio

38

© CEREMA et auteurs

39

© CEREMA et auteurs

© CAUE 46

© David Desaleux

© CAUE 46

© Urban Studio

© CEREMA et auteurs

42

© Stephane Spach

44

© CEREMA et auteurs

45

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© David Desaleux

© David Desaleux

46

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

47

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

48

© Arc en Terre

Paysagistes concepteurs

50

© David Desaleux

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

51

© Urban Studio

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

52

© Mairie de Gap

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

53

© Mairie de Cruseilles

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

54

© Claire Bonneton

© David Desaleux

© David Desaleux

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

55

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CAUE 40

56

© CEREMA et auteurs

58

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© Mairie de Cruseilles

© CEREMA et auteurs

59

© CAUE 38

© Claire Bonneton

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© CEREMA et auteurs

© David Desaleux

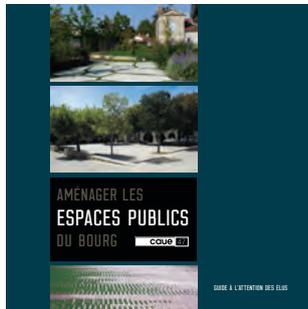
© David Desaleux

- 62 © David Desaleux
- 64 © CEREMA et auteurs  
© Atelier Sites  
© Square Paysage  
© Atelier Sites
- 65 © CEREMA et auteurs  
© Mairie de Grisolles  
© CEREMA et auteurs
- 66 © CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© Mairie de Cruseilles  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 67 © CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CAUE 47
- 68 © David Desaleux
- 69 © David Desaleux  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 70 © David Desaleux
- 72 © CEREMA et auteurs  
© David Desaleux  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 73 © Moïse Goureau  
© Moïse Goureau  
© Urban Studio  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 74 © CEREMA et auteurs
- 76 © CEREMA et auteurs  
© CAUE 47  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 78 © Atelier Palimpseste  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 79 © CEREMA et auteurs
- 82 © CEREMA et auteurs
- 84 © CEREMA et auteurs
- 85 © David Desaleux  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 86 © CEREMA et auteurs
- 87 © CEREMA et auteurs  
© Atelier de paysages  
Bruel-Delmar  
© CEREMA et auteurs
- 88 © David Desaleux
- 90 © CEREMA et auteurs  
© David Desaleux  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 91 © Stephane Spach  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs
- 100 © Urban Studio  
© Urban Studio  
© P.Y.Bruneau
- 101 © Eric Saillet  
© CEREMA et auteurs  
© David Desaleux
- 103 © CAUE 47  
© CEREMA et auteurs  
© David Desaleux  
© CEREMA et auteurs
- 104 © CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CAUE 46
- 105 © CEREMA et auteurs  
© CEREMA et auteurs  
© CAUE 40  
© David Desaleux
- 106 © CEREMA et auteurs
- 107 © CEREMA et auteurs
- 108 © David Desaleux
- 119 © David Desaleux

# BIBLIOTHÈQUE



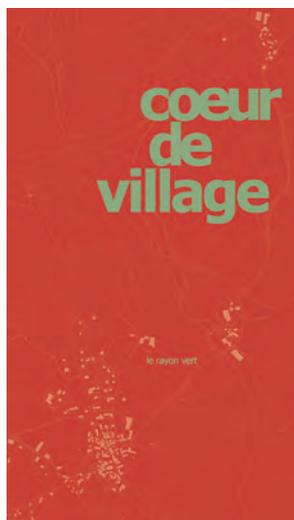
**POUR DES ESPACES PUBLICS ORDINAIRES DE QUALITÉ**  
Points FNAU, 2014



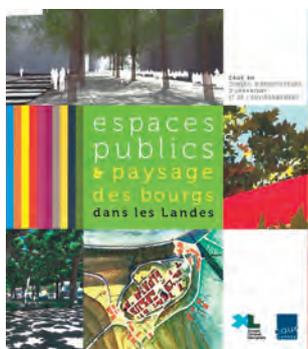
**AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG**  
CAUE 47, 2015



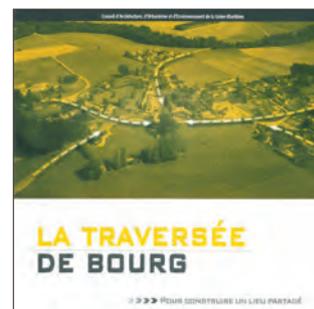
**COMMUNES RURALES**  
Valoriser vos espaces publics et économiser sur leur entretien  
FNCAUE, 2012



**CŒUR DE VILLAGE**  
Le rayon vert, CAUE 12, 2008



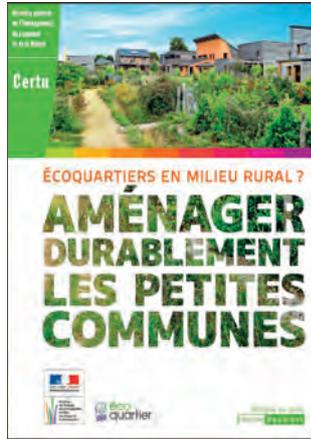
**ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE DES BOURGS DANS LES LANDES**  
CAUE des Landes, 2010



**LA TRAVERSÉE DE BOURG**  
Pour construire un lieu partagé  
CAUE de la Seine-Maritime, 2010



**MAISON INDIVIDUELLE ET QUALITÉ URBAINE**  
Vers des opérations d'aménagement contextualisées  
Cerema, 2015



**AMÉNAGER DURABLEMENT LES PETITES COMMUNES**  
Écoquartiers en milieu rural ?  
Certu, 2011



**QUELS ESPACES PUBLICS DANS LES ÉCOQUARTIERS ?**  
Innovations et fondamentaux  
Certu, 2013



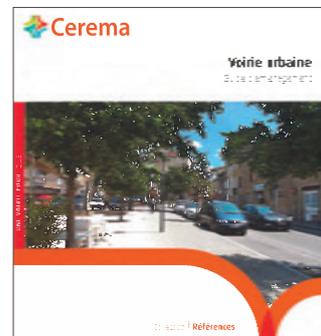
**AMÉNAGER AVEC LE VÉGÉTAL**  
Pour des espaces verts durables  
Certu, 2011



**VERS UNE MARCHÉ PLAISIR EN VILLE**  
Boîte à outils pour augmenter le bonheur de marcher  
Certu, 2012



**DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE**  
Guide de recommandations à l'attention des collectivités locales  
Cerema, 2015



**VOIRIE URBAINE**  
Guide d'aménagement  
Cerema, 2016

# PUBLIC AREAS IN TOWN CENTRES

## Reference points for successful town planning projects

A large number of towns are experiencing the development of their suburbs while their town centre is slowly dying. This situation has raised the general awareness of this issue and the need to revitalise the town centre public spaces so that they become attractive for their users. Improving the residents' environment, preserving the animated centres, developing attractiveness and encouraging new ways of using public spaces... The ability of local authorities to act with intelligence on restoring their town centres is a key factor. This work aims at demonstrating that public spaces planning projects represent a real opportunity for action in order to restore an attractive environment and thereby improve the attractiveness of the town. This work uses a variety of successful public spaces planning projects to encourage local authorities and small towns technicians to see beyond the technical and functional issues and create quality public areas for all users.

# ESPACIOS PÚBLICOS DE LOS CENTROS DE LOS POBLADOS

## Referencias para hermosas realizaciones

Numerosas comunas tienen que hacer frente al desarrollo de sus periferias en detrimento de sus centros que pierden vitalidad. Frente a esta observación, la toma de consciencia es unánime, fundamentalmente hay una necesidad de reapropiarse de los espacios públicos de los centros de los poblados a beneficio de todos los usuarios. Mejorar el marco de vida de los habitantes, preservar los centros animados, desarrollar la atraktividad y suscitar nuevos usos... es determinante la capacidad de los cargos electos para volver a intervenir de forma inteligente en los espacios centrales de su comuna. La presente obra tiene la ambición de demostrar que el ordenamiento de los espacios públicos es una formidable oportunidad de actuar para recobrar a la vez un marco de vida atractivo y valorizante para la imagen de la comuna. A través de numerosos ejemplos de ordenación de espacios públicos realizados y demostrados, esta publicación aspira a dar deseos a los cargos electos y técnicos de las pequeñas comunas para superar las preocupaciones técnicas y funcionales con el fin de concebir y ordenar espacios públicos de calidad a beneficio de todos los usuarios.



© 2016 - CEREMA

**Le Cerema, l'expertise publique  
pour le développement durable des territoires.**

Le Cerema est un établissement public, créé en 2014 pour apporter un appui scientifique et technique renforcé dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'aménagement et du développement durables. Centre d'études et d'expertise, il a pour vocation de diffuser des connaissances et savoirs scientifiques et techniques ainsi que des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Alliant à la fois expertise et transversalité, il met à disposition des méthodologies, outils et retours d'expérience auprès de tous les acteurs des territoires : collectivités territoriales, organismes de l'État et partenaires scientifiques, associations et particuliers, bureaux d'études et entreprises.

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Cerema est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction par quelque procédé que se soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article 425 et suivants du Code pénal.

Cet ouvrage a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF).

L'imprimerie Jouve est une installation classée pour la protection de l'environnement et respecte les directives européennes en vigueur relatives à l'utilisation d'encre végétales, le recyclage des rognures de papier, le traitement des déchets dangereux par des filières agréées et la réduction des émissions de COV.

**Conseil éditorial :** Stéphanie Sonnette

**Maquettage :** Jean-Luc Gehres

**Photographies :** David Desaleux - [www.desaleux.com](http://www.desaleux.com)

**Impression :** Jouve - 1, rue du Docteur Sauvé  
53100 Mayenne - 01 44 76 54 40

**Achévé d'imprimer :** Novembre 2016

**Dépôt légal :** Novembre 2016

**ISBN :** 978-2-37-180158-5

**Éditions du Cerema**

Cité des mobilités  
25, avenue François Mitterrand  
CS 92803 - 69674 Bron Cedex

**Bureau de vente**

Cerema Territoires et ville  
2, rue Antoine Charial  
CS 33927 - 69426 Lyon Cedex 03 - France  
Tél. 04 72 74 59 59 - Fax 04 72 74 57 80

**[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr) - Rubrique « Nos éditions »  
[catalogue.territoires-ville.cerema.fr](http://catalogue.territoires-ville.cerema.fr)**